

# Déplacement interne en milieu urbain: Étude de profilage Tufts-IDMC

## Étude de cas 2: ABIDJAN, CÔTE D'IVOIRE



## **Déplacement interne en milieu urbain : étude de profilage Tufts-IDMC**

### **Abidjan, Côte d'Ivoire : Étude de cas 2**

**Septembre 2008**

**Karen Jacobsen, Feinstein International Center, Tufts University  
en collaboration avec  
l'Observatoire des Situations de Déplacement Interne (IDMC),  
Genève**

Dans de nombreuses zones de conflit actuelles, la prise pour cible et le déracinement des populations rurales, ainsi que leur déplacement forcé, font partie intégrante des stratégies de guerre des forces rebelles et gouvernementales. Le Soudan, le nord de l'Ouganda, la Colombie, la Côte d'Ivoire, la Birmanie et la Somalie sont des exemples représentatifs récents. Un grand nombre de ces populations déplacées fuient au-delà des frontières et deviennent des réfugiés, mais la majorité se déplace à l'échelle interne. Par ailleurs, une part importante et croissante de ces populations migre en milieu urbain, notamment vers la capitale de leur propre pays.

Contrairement aux personnes déplacées internes dans des camps qui sont facilement identifiables et bénéficient d'une aide humanitaire, les personnes déplacées en milieu urbain représentent une population cachée et les organisations humanitaires, ainsi que les gouvernements, ont des difficultés à les identifier et à comprendre leur expérience relative à la population urbaine au sein de laquelle elles vivent. Nous

***La traduction de ce rapport ainsi que sa publication ont été rendues  
possibles grâce au soutien financier de l'UNHCR***

*Déplacement interne en milieu urbain : étude de profilage Tufts-IDMC*  
*Abidjan, Côte d'Ivoire : Étude de cas 2*  
Jacobsen, avec l'Observatoire des Situations de Déplacement Interne

disposons de peu d'informations sur leurs nombres précis, leur démographie, leurs besoins fondamentaux et les problèmes liés à leur protection. Les gouvernements donateurs et les organisations humanitaires ont reconnu ce déficit d'information et en 2006, l'Observatoire des Situations de Déplacement Interne (IDMC) du Conseil Norvégien pour les Réfugiés (Norwegian Refugee Council, NRC) a chargé le Feinstein International Center de mener une étude de recherche pour combler cette lacune.

L'étude s'articulait autour de trois objectifs principaux :

- élaborer des outils de recherche qui permettraient de déterminer le profil des personnes déplacées internes en milieu urbain, y compris fournir des estimations démographiques ;
- obtenir des données comparant les caractéristiques et les besoins des personnes déplacées internes par rapport aux personnes non déplacées en milieu urbain, notamment leurs caractéristiques démographiques et moyens d'existence, l'accès aux services, leur intégration économique et leurs besoins en matière d'aide et de protection ;
- utiliser les données dans le cadre d'un partenariat étroit avec les gouvernements et organisations humanitaires pour mettre en place des programmes et stratégies de soutien dans le but de venir en aide aux personnes déplacées internes et de protéger leurs droits.

L'étude s'est déroulée de 2006 à 2008 dans trois zones urbaines : Khartoum au Soudan, Abidjan en Côte d'Ivoire et Santa Marta en Colombie. Des enquêtes ont été menées dans chaque ville et les résultats ont été présentés sous la forme d'un outil de profilage testé sur le terrain, d'un rapport complet et de trois études de cas.

Ces résultats peuvent être consultés à l'adresse [www.internal-displacement.org](http://www.internal-displacement.org) ou <http://fic.tufts.edu> en cliquant sur les liens ci-dessus.

Pour obtenir de plus amples informations sur les études, veuillez contacter l'auteur à l'adresse [Karen.Jacobsen@tufts.edu](mailto:Karen.Jacobsen@tufts.edu). Pour obtenir de plus amples informations sur la situation des personnes déplacées internes au Soudan, en Côte d'Ivoire et en Colombie, veuillez vous rendre sur le site de l'IDMC : [www.internal-displacement.org](http://www.internal-displacement.org).

*Abidjan, Côte d'Ivoire : Étude de cas 2 de  
l'étude de profilage Tufts-IDMC des personnes  
déplacées internes en trois milieux urbains*

Karen Jacobsen, Feinstein International Center, Tufts University  
en collaboration avec  
l'Observatoire des Situations de Déplacement Interne, Genève

**RÉSUMÉ EXECUTIF**

Suite à une série de crises politiques, le conflit armé de la Côte d'Ivoire éclata en 2002, entraînant la division du pays en deux : un territoire contrôlé par le gouvernement et une zone aux mains des rebelles. Depuis, de graves violations des droits de l'homme ont été commises des deux côtés ; des centaines de milliers de civils ont été contraints de fuir face aux attaques contre leurs villages, aux pillages et aux persécutions du fait de leur origine ethnique, leur nationalité et/ou de leur opinion politique. Les attaques étaient particulièrement tournées vers les ressortissants du nord du pays et les immigrants du Burkina Faso, du Mali et du Niger. De nombreux déplacés internes ont migré vers les centres urbains tels qu'Abidjan, Grand Bassam et Yamoussoukro. Néanmoins, ils ont fait l'objet de harcèlement de la part des autorités, y compris à Abidjan, où leurs maisons ont été démolies et des attaques ont été perpétrées contre eux. Les trois précédents accords de paix négociés entre 2003 et 2005 restèrent sans effet, mais la signature de l'accord de paix de Ouagadougou en mars 2007 a donné plus d'espoirs de stabilité, et de nombreux déplacés ont spontanément décidé de retourner dans leur région d'origine.

Le suivi efficace des personnes déplacées internes à Abidjan a été entravé par leur invisibilité. Le Fonds des Nations Unies pour la Population (FNUAP) et le Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (HCR) ont réalisé des études respectivement en 2005 et 2007. Cependant, celles-ci ne couvraient pas la ville d'Abidjan dans son ensemble et n'étaient pas représentatives. Nous avons choisi Abidjan pour notre étude de cas afin de remédier au manque d'information concernant les déplacés. De plus, la ville répondait aux critères de sélection de l'étude. La planification initiale a commencé en mars 2007 et l'enquête a été réalisée en juin 2007.

## MÉTHODES

Conformément à la méthode générale de l'étude, nous avons constitué un échantillon systématique aléatoire en deux étapes avec pour objectif un total de 1 000 ménages. Pour la première étape, nous avons sélectionné 50 quartiers parmi les 270 quartiers qui composent les dix communes d'Abidjan à l'aide d'une méthode d'échantillonnage connue sous le nom de « probabilité proportionnelle à la taille » et de la liste des ménages recensés en 1998. Pour la deuxième étape, chacun des 50 quartiers sélectionnés a été divisé en quadrants et cinq ménages ont été aléatoirement sélectionnés au sein de chaque quadrant, ce qui représentait un total de 20 ménages par quartier. La taille de notre échantillon final était de 976 ménages. Nous avons créé des cartes SIG (Système d'Information Géographique) des quartiers sélectionnés à l'aide de Google Earth et de cartes commerciales. Ces cartes ont permis aux responsables de l'étude de se déplacer dans la ville et les méthodes SIG ont été utilisées ultérieurement pour cartographier les données de l'étude.

Afin de pondérer l'échantillon de manière adéquate, la méthode de l'étude requiert la stratification de chaque ville ciblée en zones de faible densité et de densité élevée de personnes déplacées internes selon les connaissances locales des principaux informateurs. Or, à Abidjan, les personnes déplacées internes se sont installées à travers la ville et la complexité du schéma d'habitation a rendu difficile l'estimation de la densité des populations déplacées internes pour chacun des 270 quartiers. Par conséquent, nous n'avons pas stratifié la ville à des fins d'échantillonnage.

Les données de l'étude ont été recueillies pendant deux semaines en juin 2007. Les données partiellement nettoyées ont été envoyées à Tufts (Boston, États-Unis) pour être nettoyées et analysées. Nous avons effectué une deuxième analyse des données afin de déterminer qui étaient les personnes déplacées internes, puis nous avons comparé ce sous-groupe aux personnes non déplacées.

## CONCLUSIONS DE L'ÉTUDE

### **Migration vers Abidjan**

Parmi nos enquêtés, 35 % ont déclaré être nés à Abidjan, 14 % vivaient ici depuis leur enfance et 30 % sont arrivés à Abidjan depuis 1995. Au total, 640 enquêtés (soit 66 %) ont répondu à notre question : « Pourquoi êtes-vous venu à Abidjan ? », ce qui indique que 66 % de notre échantillon avaient émigré à Abidjan.

Les raisons principales de leur migration sont les suivantes : trouver du travail (30 %), fuir un conflit (13 %), suivre une formation (27 %) et rejoindre leur famille (17 %).

Le nombre et le taux d'arrivées ont augmenté tous les ans depuis 1948 et le nombre moyen d'arrivées a presque doublé entre 2000 et 2006. Le pic atteint en 2003 et 2004 était probablement dû à l'afflux des populations déplacées suite au conflit qui s'est amorcé en 2002.

Un pourcentage particulièrement élevé des enquêtés en provenance des régions affectées par le conflit, à savoir la Vallée du Bandama, les 18 Montagnes et le Moyen Cavally, est arrivé après 2001.

### **Indicateurs et estimations des personnes déplacées internes**

Notre étude n'a pas ciblé en premier lieu les personnes déplacées internes. À l'aide d'une analyse secondaire, nous avons identifié les personnes déplacées selon leur expérience de déplacement relatée au cours de l'enquête et la date à laquelle elles sont arrivées à Abidjan. Les personnes déplacées internes ont été définies comme les personnes contraintes de déménager ou expulsées pour des raisons liées à la relocalisation du gouvernement ou des suites du conflit (« la guerre ») et qui sont arrivées à leur adresse actuelle après 2001 (le conflit a éclaté en 2002).

Parmi les enquêtés, 95 (soit 9,7 %) remplissaient les critères définis caractérisant les personnes déplacées internes. Notre intervalle de confiance est de 1,85 %, ce qui conduit à une amplitude prévue de 7,85-11,55. Nous supposons donc que les personnes déplacées internes représentent entre 7,9 % et 11,6 % de la population urbaine.

En terme de lieu d'origine, 13,7 % des personnes déplacées internes venaient des Lagunes ; 48,4 % venaient des trois régions de conflit, à savoir le Moyen Cavally, la Vallée du Bandama et 18 Montagnes ; et 37,0 % venaient des quinze autres régions de la Côte d'Ivoire.

Des personnes déplacées internes ont été recensées dans toutes les communes d'Abidjan, à l'exception de Treichville. Les

communes de Youpougon et Abobo comptaient le pourcentage le plus élevé de personnes déplacées internes ; Port-Bouët et Marcory affichaient le pourcentage le moins élevé de personnes déplacées internes.

Les principaux groupes ethniques composant les personnes déplacées internes étaient les Baoulé (26 %), les Guéré (20 %), et les Yacouba (14 %).

### **Estimations démographiques des personnes déplacées internes**

Les estimations mises à jour depuis le dernier recensement de 1998 indiquent que la population d'Abidjan s'élevait à environ 3,8 millions en 2006. Selon la proportion des personnes déplacées internes, qui correspond à 9,7 %, nous estimons que le nombre de personnes déplacées à Abidjan est de l'ordre de 299 937 à 440 414 (selon un intervalle de confiance de +/-1,85 % et une amplitude prévue de 7,9 et 11,6 %).

Ces chiffres sont comparables avec l'étude FNUAP/ENSEA, réalisée en 2005, qui estimait le nombre total de personnes déplacées internes à Abidjan à 495 783. Nous avons mené notre étude il y a deux ans, période durant laquelle des mouvements de retour avaient déjà été amorcés. Une fois que les chiffres du prochain recensement seront disponibles, nous pourrons fournir une meilleure estimation.

Il est probable que notre estimation soit conservatrice car les personnes déplacées internes habitent également dans des ménages de personnes non déplacées, mais ceci n'a pas été pris en compte dans notre estimation car malheureusement, nous avons réalisé l'importance de ce facteur uniquement après avoir commencé l'étude et, par conséquent, nous n'avons pu poser la question qu'à une partie des enquêtés.

### **Comparaison des personnes déplacées internes avec les personnes non déplacées à Abidjan**

Nous avons comparé les personnes déplacées internes avec les personnes non déplacées en ce qui concerne leur logement et leur éducation, leur mouvement et leur expérience en matière d'expulsion forcée, leur emploi, les difficultés rencontrées et leurs intentions en termes de mouvements futurs, y compris de retour dans leur région d'origine. Les résultats statistiques importants sont les suivants :

- Démographie et ménage  
54 % du nombre total des enquêtés étaient des hommes. La moyenne d'âge pour les hommes était de 37, et pour les femmes

de 35. La moitié de l'échantillon (49 %) était des hommes et des femmes marié(e)s ou en concubinage.

Les ménages se composaient en moyenne de deux enfants, et 17 % des ménages n'avaient pas d'enfant. En moyenne, le nombre (moyen) de membres composant un ménage s'élevait à 8,2. Le nombre total de personnes appartenant à un ménage chez les 976 enquêtés était de 7 953, dont 2 781 étaient âgés de moins de 18 ans.

An niveau statistique, les personnes déplacées internes ne se distinguaient pas des personnes non déplacées en terme de démographie (âge, sexe, statut marital), mais les personnes déplacées internes semblaient avoir un plus grand nombre d'enfants au sein de leurs ménages.

- **Qualité de logement**

La plupart des enquêtés (69 %) vivaient dans des maisons en briques, et 21 % dans des maisons en béton. De plus, 7 % ont indiqué qu'ils vivaient dans des habitations temporaires (ou cabanes) et 3 % vivaient dans des habitations en terre. Au niveau statistique, les personnes déplacées internes ne se distinguaient pas des personnes non déplacées en termes de type de logement. Une part légèrement plus élevée de personnes déplacées internes (9,5 %) par rapport aux personnes non déplacées (6,7 %) vivait dans des abris temporaires. Les personnes déplacées internes étaient plus susceptibles d'être des locataires que des propriétaires. Par ailleurs, il semblerait qu'une plus grande part des personnes déplacées internes par rapport aux personnes non déplacées était accueillie et hébergée par d'autres personnes (en général par la famille).

- **Éducation**

Presque 12 % de l'échantillon total étaient analphabètes, 4 % avaient suivi une éducation religieuse, 19 % avaient terminé l'école primaire, 35 % avaient achevé des études secondaires et 28 % avaient suivi une formation à l'université. Pour analyser les niveaux d'éducation des personnes déplacées internes par rapport aux personnes non déplacées, nous avons d'abord divisé nos échantillons selon le sexe. Les hommes et les femmes déplacés semblaient avoir suivi plus d'années d'étude que les non déplacés. Les taux d'analphabétisme étaient plus élevés pour les hommes et les femmes non déplacés, et les hommes déplacés avaient un niveau d'éducation supérieure (universitaire) plus élevé que les hommes non déplacés (44 % par rapport à 35 %). Les niveaux d'éducation secondaire étaient à peu près équivalents, c'est-à-dire à environ 35 % pour tous les groupes. En comparaison avec les hommes, une plus grande proportion de femmes soit déplacées

que non déplacées n'avait pas prolongé leurs études au-delà de l'école primaire. Les femmes dans les deux groupes étaient beaucoup moins susceptibles d'avoir suivi une formation universitaire : seulement 19 % des femmes non déplacées et 12 % des femmes déplacées étaient allées à l'université, contre 35 % des hommes non déplacés et 44 % des hommes déplacés.

- **Emploi**

Parmi notre échantillon, 16 % des enquêtés ont indiqué qu'ils avaient un emploi à plein temps, et 16 % étaient au chômage. De plus, 11 % travaillaient à mi-temps ou avaient un emploi temporaire, et 8 % étaient des femmes au foyer. 15 % ont indiqué qu'ils étaient étudiants.

Les personnes déplacées internes étaient plus susceptibles d'être au chômage ou d'être des étudiant(e)s que les personnes non déplacées, tandis que les femmes déplacées étaient plus susceptibles d'être des « femmes au foyer » que les femmes non déplacées. Au niveau des autres catégories d'emploi, les deux groupes étaient relativement similaires. Environ 17 % des enquêtés ont affirmé avoir un emploi à plein temps et 17 % travaillaient à leur compte. En termes d'éducation, les schémas d'emploi variaient plus selon le sexe que selon le statut de PDI. Le nombre de femmes déplacées internes et non déplacées qui travaillaient à leur compte semblait être plus élevé que le nombre d'hommes indépendants. De plus, dans les deux groupes, les femmes avaient beaucoup moins de chance d'avoir un emploi à plein temps et à mi-temps/temporaire ou de suivre des études que les hommes.

- **Difficultés rencontrées à Abidjan**

Peu de différences ont été constatées en ce qui concerne les indicateurs de niveau de vie, y compris l'accès à l'eau potable, la distance des infrastructures et les difficultés rencontrées ; de même, des similitudes ont été observées entre les deux groupes au niveau de l'aide reçue du gouvernement ou des organisations humanitaires à Abidjan. Pour les cas où des différences étaient mises en évidence, la situation des personnes déplacées internes était en général pire que celle des personnes non déplacées. La similitude des conditions de vie s'explique probablement par le fait que les personnes déplacées internes vivent au sein de communautés d'accueil, et parfois même dans les mêmes maisons, et bien que les personnes déplacées internes pourraient être légèrement plus pauvres, elles ne le sont pas assez pour que des différences soient révélées au niveau des statistiques.

*Déplacement interne en milieu urbain : étude de profilage Tufts-IDMC*  
*Abidjan, Côte d'Ivoire : Étude de cas 2*  
Jacobsen, avec l'Observatoire des Situations de Déplacement Interne

*Accès à l'eau potable* : les personnes déplacées internes semblaient utiliser plus de vendeurs d'eau que les personnes non déplacées et une part moins élevée des personnes déplacées par rapport aux personnes non déplacées disposait d'un réseau d'alimentation en eau, mais cette différence n'était pas importante au niveau des statistiques.

*Accès aux services sociaux* : la plupart des enquêtés (93 % de l'échantillon total) vivaient à une distance d'un kilomètre maximum de l'école de leurs enfants et de certains moyens de transport. Les personnes déplacées internes semblaient vivre à une distance plus éloignée d'un établissement de santé et d'un commissariat de police.

*Difficultés rencontrées par les ménages* : presque tous les enquêtés ont mentionné des difficultés à trouver du travail et une part plus élevée des personnes déplacées internes par rapport aux personnes non déplacées pensait que leur zone d'habitation était dangereuse (52 % contre 42 %). De nombreux enquêtés ont rencontré des difficultés concernant leur alimentation en eau et ont indiqué que les fossés de drainage avaient entraîné des problèmes d'assainissement. D'autres problèmes soulevés étaient la distance par rapport aux moyens de transport (plus de 90 %) et l'assainissement général des communes.

*Mobilité au sein d'Abidjan* : les personnes déplacées internes étaient clairement plus susceptibles que les personnes non déplacées d'avoir dû déménager au sein d'Abidjan. 57 % des personnes déplacées internes avaient déjà vécu dans d'autres parties de la ville d'Abidjan, contre 36 % des personnes non déplacées. Ceci pourrait refléter la campagne de démolition et les autres actions ciblant les personnes déplacées menées par le gouvernement en 2002.

*Aide du gouvernement ou des organisations humanitaires* : relativement peu d'enquêtés, seulement 21 au total (soit 2,2 %), n'avaient reçu aucune aide de la part du gouvernement ou des organisations humanitaires. Néanmoins, les personnes déplacées internes étaient beaucoup plus susceptibles d'avoir reçu de l'aide que les personnes non déplacées. Sur les 21 enquêtés ayant déclaré qu'ils n'avaient reçu aucune aide de la part du gouvernement ou des organisations humanitaires, neuf étaient des personnes déplacées internes.

- Documents d'identité

La possession de papiers d'identité par les personnes déplacées internes est un problème essentiel de protection. Le manque de documents complique la mise en œuvre du droit de chacun à être

et à se déplacer où il le souhaite, la demande de services ou la revendication de terres. En Côte d'Ivoire, les actes de naissance sont importants pour accéder à ses droits en tant que citoyen. En fuite ou en déplacement, les documents personnels sont souvent perdus et les personnes déplacées internes peuvent rencontrer des difficultés pour obtenir une nouvelle copie.

Nous avons déterminé que les personnes déplacées internes étaient moins susceptibles de posséder un acte de naissance que les personnes non déplacées (84 % contre 94 %), mais d'autres documents tels le certificat de nationalité, le permis de conduire et le passeport étaient détenus à des taux similaires. Les personnes déplacées internes possédaient des cartes d'identité nationales et des cartes de vote à des taux plus élevés que les personnes non déplacées.

- Intentions futures en terme de migration

Une part très importante des personnes déplacées internes semblait être favorable à un retour (44 % contre 4 % pour les personnes non déplacées) ; de même, une part relativement faible des personnes déplacées internes interrogées souhaitait rester là où elles habitaient à Abidjan. Tandis que 77 % des personnes non déplacées préféraient soit rester dans leur maison actuelle, soit déménager ailleurs à Abidjan, seulement 34 % des personnes déplacées étaient de cet avis. Parmi l'ensemble des enquêtés, seulement deux (moins de 1 %) ont émis le souhait d'émigrer en Amérique du Nord ou en Europe.

En résumé, même si les personnes déplacées internes et non déplacées rencontrent les mêmes difficultés en termes de pauvreté urbaine et de manque d'infrastructures adéquates, même si leurs caractéristiques démographiques sont similaires et la situation des ménages comparable, des différences sont notables en ce qui concerne l'emploi, le logement et les types de documents d'identité détenus. Par ailleurs, les opinions divergent à propos d'un retour potentiel ou de l'envie de quitter Abidjan. Ces différences révèlent que les personnes déplacées internes sont plus vulnérables : elles souffrent d'une insécurité plus structurelle et ont plus de difficulté à faire valoir leurs droits en tant que citoyens. L'emploi, le logement et les documents d'identité sont les principaux domaines de vulnérabilité. Il serait intéressant de mener une étude plus approfondie sur la discrimination des personnes déplacées en termes de logement et d'emploi. En partenariat avec le gouvernement, certaines organisations humanitaires ont commencé à venir en aide aux personnes déplacées internes pour obtenir ou remplacer des actes de naissance et autres documents d'identité.

## TABLE DES MATIÈRES

RÉSUMÉ EXÉCUTIF	3
TABLE DES MATIÈRES	11
INDEX DES CARTES, TABLEAUX ET GRAPHIQUES	12
CONTEXTE DE DÉPLACEMENT : CONFLIT ET DÉPLACEMENT INTERNE EN CÔTE D'IVOIRE	16
MÉTHODE ET DÉFIS DE L'ÉTUDE TUFTS-IDMC	22
CONCLUSIONS DE L'ÉTUDE	27
1. CARACTÉRISTIQUES DÉMOGRAPHIQUES ET RELATIVES AUX MÉNAGES DES ENQUÊTÉS	27
2. MIGRATION VERS ABIDJAN ET IMPACT DU CONFLIT	29
3. INDICATEURS DES PERSONNES DÉPLACÉES INTERNES	34
4. ESTIMATION DÉMOGRAPHIQUE DES PERSONNES DÉPLACÉES INTERNES À ABIDJAN	38
5. COMPARAISON DES PERSONNES DÉPLACÉES INTERNES AVEC LES PERSONNES NON DÉPLACÉES À ABIDJAN	40
6. ANALYSE ET CONCLUSION	50
ANNEXE A : NOMBRE D'ENQUÊTÉS PAR COMMUNE ET QUARTIER D'ABIDJAN	53
ANNEXE B : ORIGINE ETHNIQUE DES PERSONNES DÉPLACÉES INTERNES ET PERSONNES NON DÉPLACÉES À ABIDJAN	55

*Déplacement interne en milieu urbain : étude de profilage Tufts-IDMC  
Abidjan, Côte d'Ivoire : Étude de cas 2*  
Jacobsen, avec l'Observatoire des Situations de Déplacement Interne

## INDEX DES CARTES, TABLEAUX ET GRAPHIQUES

CARTE DE CÔTE D'IVOIRE	14
DÉPLACEMENT INTERNE EN CÔTE D'IVOIRE, OBSERVATOIRE DES SITUATIONS DE DÉPLACEMENT INTERNE, AVRIL 2008	15
CARTE A : ÉTUDE DES PERSONNES DÉPLACÉES INTERNES, ABIDJAN, CÔTE D'IVOIRE	26
TABLEAU 1.1 CARACTÉRISTIQUES DÉMOGRAPHIQUES (N=976)	28
GRAPHIQUE 1.1 : PRINCIPAUX GROUPES ETHNIQUES	29
GRAPHIQUE 2.1 RAISONS DE MIGRATION VERS ABIDJAN	30
GRAPHIQUE 2.2 FLUX ANNUEL DES ARRIVÉES MOTIVÉES PAR UNE SITUATION DE CONFLIT	31
GRAPHIQUE 2.3 LIEU DE NAISSANCE ET LIEU DE PROVENANCE AVANT DE MIGRER VERS ABIDJAN	32
TABLEAU 2.1 LIEU DE NAISSANCE ET ANNÉE D'ARRIVÉE	33
TABLEAU 3.1 RÉPARTITION DES PERSONNES DÉPLACÉES INTERNES EN FONCTION DU LIEU DE NAISSANCE	35
TABLEAU 3.2 RÉPARTITION DES PERSONNES DÉPLACÉES INTERNES PAR COMMUNE À ABIDJAN	36
GRAPHIQUE 3.1 DISTRIBUTION DES PERSONNES DÉPLACÉES INTERNES DANS LES COMMUNES D'ABIDJAN	36
TABLEAU 3.3 ORIGINE ETHNIQUE DES PERSONNES DÉPLACÉES INTERNES	37
GRAPHIQUE 3.2 ORIGINE ETHNIQUE DES PERSONNES DÉPLACÉES INTERNES À ABIDJAN	38
TABLEAU 4.1 PERSONNES NON DÉPLACÉES HÉBERGEANT DES PERSONNES DÉPLACÉES INTERNES PAR COMMUNE	40
TABLEAU 5.1 COMPARAISON DÉMOGRAPHIQUE DES PERSONNES DÉPLACÉES INTERNES ET DES PERSONNES NON DÉPLACÉES	41
TABLEAU 5.2 NIVEAUX D'ÉDUCATION DES PERSONNES DÉPLACÉES INTERNES ET PERSONNES NON DÉPLACÉES	42
TABLEAU 5.4 EMPLOI DES PERSONNES DÉPLACÉES INTERNES ET PERSONNES NON DÉPLACÉES À ABIDJAN	43
GRAPHIQUE 5.4 EMPLOI DES PERSONNES DÉPLACÉES INTERNES ET PERSONNES NON DÉPLACÉES À ABIDJAN	44
GRAPHIQUE 5.4A EMPLOI DES PERSONNES DÉPLACÉES INTERNES ET PERSONNES NON DÉPLACÉES EN FONCTION DU SEXE	45
GRAPHIQUE 5.5 ACCÈS À L'EAU POTABLE	46
TABLEAU 5.6 DOCUMENTS D'IDENTITÉ DÉTENUS	48
TABLEAU 5.7 INTENTIONS EN TERMES DE MOBILITÉ/MIGRATION FUTURES	49
GRAPHIQUE 5.7 INTENTIONS EN TERMES DE MOBILITÉ/MIGRATION FUTURES	49

*Déplacement interne en milieu urbain : étude de profilage Tufts-IDMC*  
*Abidjan, Côte d'Ivoire : Étude de cas 2*  
Jacobsen, avec l'Observatoire des Situations de Déplacement Interne

REMERCIEMENTS

Nous souhaitons exprimer nos plus sincères remerciements et notre reconnaissance envers l'équipe de recenseurs, de superviseurs, ainsi qu'aux personnes responsables de la saisie des données à Abidjan :

Chef d'équipe : Eric Levron.

Superviseurs régionaux : Alice Katia, Guy Charles Dibahi, Jean Joseph N'gotta.

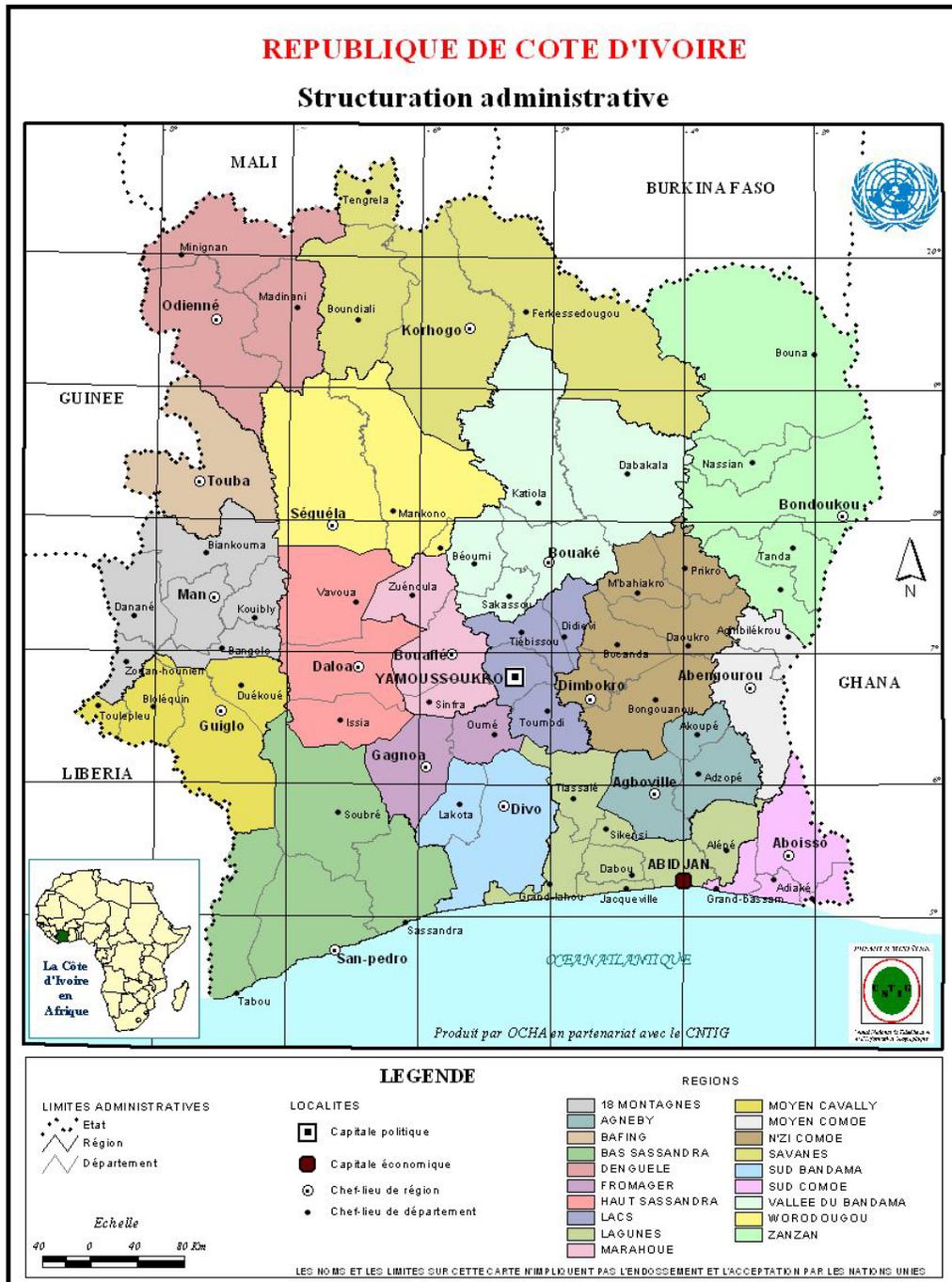
Recenseurs : Adelphe Yoa Dimitri, Henriette N'guessan, Anselme Sohoun, Amara Bamba, Carole Diomande, Pacome Danzo, Jean Martial Koffi, Alimata Kone N'gadio, Anselme Kadja, Fabienne Konan, Anita Liade, Omer Edia, Roland Abole, Eric Bladi, Sylvain Kouassi, Amy Kone.

Saisie des données : Aimée Ossoro Ahoussiyo, Fatoumata Toure  
Aide supplémentaire : Tano Kouassi Honoré (Chauffeur), Eric Demers (Directeur du pays, NRC), Lin Anett Haugland (Directrice financière et administrative, NRC).

Nous avons également bénéficié du soutien de l'équipe de recherche de l'IDMC, en particulier de Marzia Montemurro et Arild Birkenes. Pour le SIG, le GPS et les cartes, nous remercions Patrick Florance (Academic Technology, UIT, Tufts University).

*Déplacement interne en milieu urbain : étude de profilage Tufts-IDMC*  
*Abidjan, Côte d'Ivoire : Étude de cas 2*  
 Jacobsen, avec l'Observatoire des Situations de Déplacement Interne

Carte de Côte d'Ivoire



Déplacement interne en Côte d'Ivoire, Observatoire des  
 Situations de Déplacement Interne, avril 2008



## CONTEXTE DE DÉPLACEMENT : CONFLIT ET DÉPLACEMENT INTERNE EN CÔTE D'IVOIRE <sup>1</sup>

Le conflit éclata en 2002 suite à une longue période de paix relative, de prospérité et de stabilité. En 1960, la Côte d'Ivoire rompit les liens qui l'unissaient à la France et proclama son indépendance. Le pays jouit alors d'une stabilité politique et d'une prospérité économique instaurées par le pragmatisme politique du régime de parti unique du Président Félix Houphouët-Boigny et favorisées par un environnement économique propice. Le développement économique du pays reposait principalement sur la main-d'œuvre étrangère et l'institution de la propriété foncière privée. Une tendance économique défavorable apparut à la fin des années 80 suite à la chute du prix du café et du cacao, premiers produits d'exportation de la Côte d'Ivoire. Les niveaux de vie commencèrent à baisser et les tensions s'accrochèrent entre les nationaux ivoiriens, les travailleurs immigrés des pays d'Afrique de l'Ouest et les migrants économiques internes. Le climat économique et social de l'époque favorisa l'instauration d'une politique anti-ethnique.

En 1995, le successeur de Houphouët-Boigny, Henri Konan Bédié, introduisit la notion d'« Ivoirité », une forme virulente de nationalisme qui servit également de prétexte pour refuser la nationalité ivoirienne à son principal adversaire politique, Alassane Ouattara, et rejeter la candidature de ce dernier aux élections présidentielles. La notion d'« Ivoirité » fut utilisée pour exclure les opposants politiques et mobiliser un soutien populaire contre les personnes d'origine étrangère. Environ un quart de la population ivoirienne, qui s'élevait à l'époque à 17 millions, fut considérée comme étrangère bien qu'un grand nombre d'habitants vivait en Côte d'Ivoire depuis plus de deux générations et pouvait prétendre, selon la loi, à la nationalité ivoirienne. Les droits de séjour de millions de travailleurs immigrés furent suspendus, notamment dans le nord et l'ouest du pays. Par ailleurs, ces derniers furent peu à peu privés du droit électoral plus le pays s'engouffrait dans la crise économique à la fin des années 80 et 90.

<sup>1</sup> Cette section a été rédigée en référence aux deux rapports de l'IDMC: *More IDPs return as the peace process moves forward*, IDMC, 10 avril 2008 et *Internal displacement in Côte d'Ivoire: a protection crisis*, Global IDP Project, 7 novembre 2005. Voir également : Siendou A. Konate, *The Politics of Identity and Violence in Côte d'Ivoire*, *West Africa Review* : Numéro 5, 2004.  
<http://www.africaresource.com/war/issue5/konate.htm>

Une crise politique s'amorça le 24 décembre 1999 lorsque l'armée ivoirienne, dirigée par le Général Robert Gueï, renversa le gouvernement de Konan Bédié lors du premier coup d'état du pays. Perpétuant la notion d'« Ivoirité », Gueï définit des critères d'éligibilité plus strictes pour les élections présidentielles d'octobre 2000, remportées par Laurent Gbagbo. Tout comme ses prédécesseurs, Gbagbo fit du problème de la nationalité une priorité de son programme politique et ne parvint pas à atténuer les divisions ethniques et religieuses au sein du pays. Le conflit armé éclata en septembre 2002 lorsque trois groupes rebelles, qui formèrent plus tard une alliance politico-militaire désignée sous le nom de Forces Nouvelles, tentèrent, en vain, de mener un coup d'état. Suite à de violents affrontements, les rebelles du Mouvement Patriotique pour la Côte d'Ivoire (MPCI) prirent le contrôle d'une grande partie du centre du pays et du nord, majoritairement musulman, tandis que les forces gouvernementales s'emparèrent du sud, en majorité chrétien et plus prospère.

Des centaines de milliers de civils furent déplacés. Au moins 200 000 personnes auraient fui Bouaké, ville située au nord du pays et détenue par les rebelles ; de nombreux habitants se réfugièrent dans les centres urbains d'Abidjan, de Grand Bassam, de Yamoussoukro, de Duékoué, de Toulepleu et de Guiglo. D'autres déplacements suivirent plus tard cette même année suite à la création de deux nouvelles factions rebelles.

Le centre, le nord et l'ouest du pays furent touchés par le conflit armé ; le sud et l'ouest devinrent des zones dangereuses en raison de la présence de forces armées ; et le sud-ouest, ainsi que les régions à l'ouest, furent affectées par des conflits fonciers communautaires et inter-communautaires. De nombreuses personnes déplacées suite au conflit finirent par se rendre à Abidjan aux côtés d'autres migrants.

Les actes de violence perdurèrent au sein du pays ; les civils furent contraints de fuir face aux attaques contre leurs villages, aux violations systématiques des droits de l'homme, aux pillages et aux persécutions fondées sur un sentiment anti-étrangers.<sup>2</sup> Les attaques étaient particulièrement tournées vers les ressortissants du nord du pays et les immigrants et résidents du Burkina Faso,

<sup>2</sup> Selon l'article 6 du Code de la Nationalité (Droit n°61 - 14 décembre 1961, amendé par la loi n°72-852 du 21 décembre 1972), une personne dont au moins un des parents est ivoirien peut acquérir la nationalité ivoirienne. La naturalisation ou la réintégration dans sa nationalité d'origine peuvent également être accordées sur demande et suite à une enquête.

du Mali et du Niger. En 2005, la plupart des personnes déplacées internes vivaient dans des communautés d'accueil surchargées, regroupées dans la zone sud du pays contrôlée par le gouvernement. Moins de 10 000 personnes déplacées internes vivaient dans des camps ou centres.<sup>3</sup>

Au cours de cette période de bouleversements intenses, des milliers de personnes déplacées se sont rendues à Abidjan. En 2002, le gouvernement entreprit la destruction des maisons des bidonvilles d'Abidjan dans le but de se débarrasser des insurgés, et des milliers de personnes se retrouvèrent sans abri. Les principales victimes de cette campagne de destruction étaient les ressortissants étrangers accusés par les autorités de soutenir les forces rebelles. En mars 2004, les troupes du gouvernement et leurs milices alliées tuèrent au moins 120 personnes lors d'une marche d'opposition à Abidjan.

De graves violations des droits de l'homme, y compris des massacres, des disparitions, des actes de torture et la destruction de maisons, ont été commises contre les civils dans la zone sud contrôlée par le gouvernement et la zone nord aux mains des rebelles, mais aussi au sein de la Zone de Confiance - zone située entre celles du gouvernement et des rebelles - où les casques bleus et les forces françaises de maintien de la paix érigèrent 17 postes d'observation militaires. Des crimes ont été impunément commis par toutes les parties concernées par le conflit. Les violences ont été attisées en partie par l'échec des Nations Unies à imposer des sanctions à l'encontre des personnes tel que le stipulait la Résolution 1572 adoptée par le Conseil de sécurité. Par ailleurs, les efforts internationaux mis en œuvre pour mettre fin à la guerre civile n'ont pas abouti. Trois accords de paix furent négociés entre 2003 et 2005, mais restèrent sans effet. Les violences se poursuivirent à travers le pays.

L'impasse politique devint d'autant plus inexorable lorsque les élections, qui devaient avoir lieu le 30 octobre 2005, furent annulées. La promesse de désarmement des forces rebelles et des milices pro-gouvernementales fut enterrée tandis que les parties continuaient à se quereller au sujet de réformes légales relatives au droit de nationalité et au foncier. Par ailleurs, les leaders de l'opposition rejetèrent la proposition de médiation sud-africaine, l'accusant d'être partiale et en faveur du gouvernement. Le

<sup>3</sup> Le seul camp de la Côte d'Ivoire établi pour les personnes déplacées internes, situé dans la ville de Guiglo à l'ouest du pays et réparti sur deux sites, abritait environ 7 900 personnes déplacées, la plupart étant des migrants burkinabés. Bien qu'établi en tant que centre de transit provisoire, il n'a officiellement fermé ses portes qu'en août 2008.

Conseil de sécurité finit par accepter les propositions de l'Union africaine : le mandat de Gbagbo fut prorogé de 12 mois à condition que ce dernier soit dépouillé d'un certain nombre de pouvoirs au profit du premier ministre, Charles Konan Banny, gouverneur de la Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO). En décembre 2005, Banny désigna un gouvernement de transition dont l'objectif ambitieux était d'organiser le désarmement, de parachever les opérations d'identification et de planifier les élections sous une période de dix mois.

Le Conseil de sécurité finit également par accepter l'annulation des élections présidentielles, pourtant si attendues et prévues pour octobre. Dans une résolution de novembre 2006, le Conseil de sécurité des Nations Unies prolongea officiellement le mandat de Gbagbo à condition que les pouvoirs du premier ministre soient renforcés. La signature de l'accord de paix de Ouagadougou en mars 2007 par le président Gbagbo et le secrétaire général des Forces Nouvelles, Guillaume Soro, a suscité des espoirs de stabilité. L'accord tire son nom de la capitale du Burkina Faso, pays frontalier de la Côte d'Ivoire, où celui-ci a été signé. Cet accord exige le démantèlement de la zone de confiance et le retrait des postes d'observation, mais aussi la création d'un nouveau gouvernement de transition représentant les deux parties, l'unification des troupes du gouvernement et celles des Forces Nouvelles et la tenue d'élections nationales libres, fiables et transparentes.

Une tentative d'assassinat en juin 2007 du premier ministre, Guillaume Soro, leader ex-rebelle des Forces Nouvelles, illustra la fragilité du processus de paix, mais des progrès ont depuis été accomplis. Les élections présidentielles ont été prévues pour le 30 novembre 2008. À la fin du mois de juillet 2008, les Nations Unies avaient démantelé tous leurs postes militaires. Le Bureau de Coordination des Affaires Humanitaires (OCHA) a souligné les progrès réalisés envers la réconciliation, mais a également annoncé que « le processus de désarmement, de démobilisation et de réhabilitation n'a pas avancé comme prévu, tout comme la création d'une armée intégrée. Le redéploiement des autorités locales/régionales (notamment les préfets et sous-préfets) dans les zones autrefois contrôlées par les rebelles a été amorcé, mais le redéploiement des autorités de l'état s'est avéré particulièrement lent et les services sociaux sont encore débordés. »<sup>4</sup> Les attaques à

<sup>4</sup> UNOCHA, *Consolidated Appeal for Côte d'Ivoire 2008* (Plan d'action humanitaire commun pour la Côte d'Ivoire, 2008)  
<http://ochaonline2.un.org/Default.aspx?alias=ochaonline2.un.org/Cotedivoire>

mains armées sur les civils sont de plus en plus fréquentes dans de nombreuses régions et le gouvernement n'a pas réussi à prendre le contrôle de certaines zones. Les ex-rebelles continuent à imposer des taxes sur le commerce et le transport au nord du pays.<sup>5</sup> Le International Crisis Group signale les faits suivants :

« La possibilité d'un retour à la violence n'est pas à exclure étant donné les difficultés à mener à bien le désarmement efficace des forces armées et milices, l'identification des électeurs ainsi que le redéploiement de l'administration publique dans le nord du pays, autant de défis à relever avant de pouvoir organiser des élections crédibles qui pourraient permettre de réunifier le pays. Une autre menace à la stabilité de la Côte d'Ivoire pourrait venir de tensions entre d'une part une population dont les conditions économiques se sont progressivement détériorées et une minorité qui, dans les deux camps, s'est enrichie grâce à la situation entre guerre et paix. »<sup>6</sup>

Dans les régions instables à l'ouest et au nord du pays, les personnes déplacées internes et autres groupes vulnérables ont toujours un accès limité aux services sociaux, notamment aux soins de santé, à l'eau et à l'assainissement et à l'éducation. Les taux de malnutrition restent élevés, en particulier chez les enfants âgés de moins de cinq ans et dans les régions enclavées au sein desquelles le déplacement de la population a eu des répercussions négatives sur des systèmes de production agricole déjà affaiblis. Dans les régions aux mains des rebelles, de nombreuses écoles n'ont pas ouvert leurs portes depuis le début de la crise en 2002, notamment parce qu'un grand nombre d'enseignants (et autres fonctionnaires) ont été déplacés dans les villes principales au sud du pays. La signature de l'accord de paix de Ouagadougou et le redéploiement progressif des fonctionnaires ont jeté les bases d'une amélioration modérée dans les régions de retour. En guise de symbole de ces avancées positives, l'année scolaire a commencé le 17 septembre 2007 dans toutes les écoles du pays pour la première fois depuis le déclenchement de la guerre civile.

À l'ouest, les tensions de longue date relatives à la propriété foncière entre les communautés indigènes et les migrants provenant des pays voisins tels que le Burkina Faso, le Mali et le Niger (mais aussi les ivoiriens issus des groupes ethniques du nord du pays) demeurent particulièrement vives. Les attaques inter-communautaires et les déplacements à petite échelle persistent encore. Au nord, les membres des Forces Nouvelles

<sup>5</sup> UNOCHA, IRIN, mars 2008. [www.irinnews.org/Report.aspx?ReportId=77409](http://www.irinnews.org/Report.aspx?ReportId=77409)

<sup>6</sup> ICG, [www.crisisgroup.org/home/index.cfm?id=1235](http://www.crisisgroup.org/home/index.cfm?id=1235)

occupent toujours les maisons possédées par les personnes déplacées internes. La reprise de possession des propriétés occupées est considérée comme la condition sine qua non pour le retour d'un grand nombre de personnes déplacées et demeure encore un sujet délicat envenimé par les différences internes au sein des Forces Nouvelles et le manque d'un système judiciaire opérationnel. D'une manière générale, l'accès à la justice reste difficile, notamment pour les groupes les plus vulnérables, y compris les personnes déplacées internes, car l'accès aux tribunaux est restreint par la distance, le coût et l'ignorance généralisée des procédures administratives nécessaires. L'extorsion et le racket sont encore des pratiques répandues à travers le pays. Quant à la violence sexuelle et sexospécifique, elle constitue un problème majeur (y compris l'exploitation des jeunes filles déplacées internes par les forces de maintien de la paix).

## MÉTHODE ET DÉFIS DE L'ÉTUDE TUFTS-IDMC

Aujourd'hui, comme au début de l'année 2007 (date à laquelle les travaux de recherche ont commencé), les principaux objectifs en terme de résolution durable du conflit en Côte d'Ivoire sont les suivants :

- garantir aux nationaux ivoiriens le droit de jouir pleinement de leur nationalité ;
- s'assurer que les personnes dites « étrangères » puissent exercer leurs droits en tant que citoyens d'une autre nationalité ou acquérir la nationalité ivoirienne si ces dernières habitent depuis longtemps en Côte d'Ivoire ;
- recueillir et communiquer les données relatives aux personnes déplacées internes à Abidjan et à travers le pays afin d'atteindre le premier objectif et soutenir l'ensemble des programmes et actions de plaidoyer.

Le suivi efficace des personnes déplacées internes à Abidjan a été entravé par leur invisibilité et les schémas complexes de leur déplacement. Le FNUAP a réalisé une étude en 2005. En février-mars 2007, le HCR a mené un exercice de profilage dans les quatre communes d'Abidjan présentant la densité la plus élevée de populations déplacées internes. Néanmoins, cet exercice ne couvrait pas la ville d'Abidjan dans son ensemble et n'était pas représentatif.

Le NRC et l'IDMC décidèrent d'effectuer une des études de cas dans le cadre du projet relatif aux déplacements urbains à Abidjan afin de remédier au manque d'information, mais aussi parce que la ville était fortement susceptible de répondre aux objectifs de l'étude de l'IDMC la plus globale. La planification initiale a commencé en mars 2007, et l'étude IDMC a été réalisée sur deux semaines en juin 2007. Dû au manque de temps et de ressources, nous n'avons pas pu avoir recours à une campagne médiatique à la radio, à la télévision ou dans les journaux pour encourager les chefs de ménage à prendre part à l'étude.

### PREMIÈRE PHASE

Au départ, notre consultant a passé trois semaines à Abidjan où il a travaillé en collaboration avec les bureaux nationaux du HCR et du NRC et l'Institut National de la Statistique (INS) de Côte

d'Ivoire pour présenter l'étude et s'assurer de la participation et de la coopération des institutions. Nous avons été confrontés à plusieurs défis. En raison d'une coordination inadéquate avec le HCR, qui effectuait son exercice de profilage des populations déplacées internes au sein de quatre communes (selon une méthodologie différente), nous avons dû retarder l'étude de quatre mois. Notre collaboration avec le HCR s'est améliorée, mais nous avons dû tenir compte des contraintes de temps lors de la mise en place de l'étude. En coopération avec le HCR, nous avons ajouté plusieurs questions à notre questionnaire. Ces questions concernaient les problèmes auxquels étaient confrontées les personnes déplacées internes à Abidjan. Cette expérience nous a enseigné qu'il est nécessaire d'accorder un temps suffisant pour impliquer toutes les parties prenantes avant de fixer les dates de réalisation de l'étude.

Par ailleurs, nous avons tenté d'accéder aux données de recensement du Système d'Information Géographique (SIG) pour la ville d'Abidjan, mais ceci s'est avéré difficile étant donné le dysfonctionnement de l'INS et le prix coûteux exigé pour obtenir les données. Par conséquent, nous n'avons pu utiliser que les données publiquement disponibles, mais les données de recensement de 1998 et les cartes commerciales d'Abidjan nous ont permis d'effectuer l'échantillonnage pour la deuxième phase.

Afin de pondérer l'échantillon de manière adéquate, la méthode de l'étude nécessitait la stratification de chaque ville ciblée en zones de faible densité et de densité élevée de personnes déplacées internes selon les connaissances locales des principaux informateurs. La stratification à Abidjan s'est avérée difficile car les personnes déplacées internes se sont installées à travers la ville. Les communes les plus grandes, telles que Abobo et Youpougon, se caractérisent par un marché important de location immobilière et accueillent de nombreuses personnes déplacées internes. Cependant, les zones de la ville sont mal définies et les quartiers résidentiels, administratifs et industriels se mélangent. Les anciens villages d'Abidjan de la période pré-urbanisation, ainsi que les bidonvilles, se trouvent désormais dans les quartiers résidentiels plus riches. La complexité du schéma d'habitation a rendu difficile l'estimation de la densité des populations déplacées internes pour chacun des 270 quartiers. C'est pourquoi nous n'avons pas stratifié la ville à des fins d'échantillonnage, mais avons utilisé une approche uniforme visant cinquante quartiers au sein des dix communes de la ville.

Au cours de cette phase sur le terrain, nous avons également identifié une organisation communautaire locale qui avait

précédemment travaillé avec des personnes déplacées internes. Cette organisation nous a aidé et proposé des recenseurs pour l'étude.

#### DEUXIÈME PHASE

Lors de la deuxième phase, nous avons réalisé l'étude concernant les ménages suite à l'adaptation et à la traduction du questionnaire pour Abidjan avec l'aide des bureaux nationaux du HCR et du NRC.

Conformément à la méthode générale de l'étude, nous avons constitué un échantillon systématique aléatoire en deux étapes avec pour objectif un total de 1 000 ménages. Pour la première étape de l'échantillonnage, nous avons utilisé une méthode d'échantillonnage connue sous le nom de « probabilité proportionnelle à la taille » (PPT) ainsi que la liste des ménages recensés en 1998 pour sélectionner 50 quartiers parmi les 270 quartiers qui composent les dix communes d'Abidjan. Lors de cette étape, chacun des 50 quartiers sélectionnés a été divisé en quadrants et vingt ménages ont été aléatoirement sélectionnés au sein de chaque quartier. (Pour de plus amples détails relatifs à la stratégie d'échantillonnage, se reporter à l'annexe Méthodes). Trois équipes composées de cinq recenseurs et d'un superviseur chacune ont réalisé des interviews chaque jour sur 3-4 sites pour une moyenne de 75 interviews par jour. Nous avons créé des cartes SIG (Système d'Information Géographique) des quartiers sélectionnés à l'aide de Google Earth et de cartes commerciales. Ces cartes ont permis aux responsables de l'étude de se déplacer dans la ville et les méthodes SIG ont été utilisées ultérieurement pour cartographier les données de l'étude.

Les données ont été enregistrées (à l'aide d'Excel) tous les soirs tout au long de l'étude. Aux côtés des recenseurs, un groupe de discussion a évalué la validité des données et de la méthode de collecte des données et a identifié les questions en suspens et les problèmes rencontrés.

Lors de la phase finale, les bases de données ont été envoyées au directeur de recherche à Boston où les données ont été nettoyées, analysées et retranscrites. Une deuxième analyse des données nous a permis de déterminer qui étaient les personnes déplacées internes selon nos critères de définition. Les données ont été analysées à l'aide de SPSS (logiciel d'analyse prédictive) et Stata (logiciel d'analyse statistique). Les conclusions et l'analyse provisoires ont été envoyées au NRC en Côte d'Ivoire, au HCR et à l'IDMC pour obtenir leurs avis. En avril et en mai 2008, l'IDMC et le directeur de recherche ont examiné les conclusions au cours

d'ateliers qui se sont tenus à Yaoundé (Cameroun) et à Genève (Suisse) avec les donateurs et organisations humanitaires, y compris le HCR.

#### LIMITES DES DONNÉES DE L'ÉTUDE

Au cours de l'étude, nous nous sommes heurtés à de nombreux obstacles institutionnels et méthodologiques. Ces obstacles ont parfois compromis la validité de nos données. Dans le but de relativiser les résultats, les limites de l'étude sont citées ci-dessous:

- Dans le cadre de notre méthode de recherche, un échantillon aléatoire systématique était prélevé à travers la ville, ce qui signifie que nous sommes probablement passés à côté de « petits groupes » de personnes déplacées internes dans certaines parties de la ville où ces dernières vivaient agglomérées. Notre estimation de la densité des populations déplacées internes est donc vraisemblablement conservatrice.
- Les résultats et conclusions de l'étude reposent sur des données déclaratives des ménages interrogés. Un biais dans les réponses constitue une limite souvent rencontrée lors d'études concernant les ménages et dans notre cas, il est très probable que les enquêtés aient refusé d'être explicites en ce qui concerne les problèmes politiquement sensibles, y compris leur origine ethnique, les raisons de leur déplacement, le type de documents d'identification détenus et leur lieu de naissance.
- L'une de nos questions, à savoir celle portant sur le nombre de personnes déplacées internes vivant au sein de ménages constitués de personnes non déplacées, a été ajoutée une semaine après le début de l'étude lorsque que nous avons réalisé l'importance de cette question. Par conséquent, nous n'avons posé cette question qu'à seulement 332 enquêtés, soit un peu plus d'un tiers (34 %).
- Certains recenseurs n'avaient jamais réalisé d'interviews auparavant et n'avaient jamais utilisé de questionnaire complexe comprenant des questions politiquement controversées telles que celles relatives aux documents d'identification et au lieu de naissance. Les recenseurs ont également été confrontés à des obstacles d'ordre culturel et linguistique au sein des ménages interrogés et dans certaines parties de la ville ont dû faire face au refus, exprimé par certains, de participer à l'étude. Malgré la

*Déplacement interne en milieu urbain : étude de profilage Tufts-IDMC*  
*Abidjan, Côte d'Ivoire : Étude de cas 2*  
Jacobsen, avec l'Observatoire des Situations de Déplacement Interne

formation des recenseurs, ces problèmes sont susceptibles d'avoir influencé et altéré les réponses à l'étude.

**Carte A : Étude des personnes déplacées internes, Abidjan, Côte d'Ivoire**



## CONCLUSIONS DE L'ÉTUDE

Au total, nous avons interrogé 976 enquêtés dans 52 quartiers au sein de neuf communes d'Abidjan. (En raison de la faible densité de population résidentielle du Plateau, nous avons retiré cette commune de notre analyse). Notre échantillonnage s'est ensuivi de la distribution des ménages présentée sur la carte des quartiers sélectionnés d'Abidjan qui se trouve à la page 20 (Carte A : Étude des personnes déplacées internes, Abidjan, Côte d'Ivoire).

Le taux de réponse à notre étude était d'environ 85 % et 4 % des questionnaires (43 sur 976) étaient incomplets. Moins de personnes se sont portées volontaires pour répondre à une interview dans les zones résidentielles riches (telles que Cocody). Dans les zones les plus pauvres, la plupart des personnes se sont montrées volontaires et même contentes de participer aux interviews. Les inquiétudes liées à la sécurité, le manque de temps (notamment pour les femmes) et l'ennui (fatigue due à l'étude) étaient les principales raisons de refus et d'interruption des interviews. À Djibi (Aboto), le chef du village (communauté Ébrié) a demandé à nos recenseurs d'arrêter les interviews et de quitter le village immédiatement.

### 1. CARACTÉRISTIQUES DÉMOGRAPHIQUES ET RELATIVES AUX MÉNAGES DES ENQUÊTÉS

Tel qu'indiqué dans le tableau 1.1, 54 % de l'échantillon étaient des hommes. La moyenne d'âge pour les hommes était de 37, et pour les femmes de 35. La moitié de l'échantillon (49 %) était des hommes et des femmes mariés ou en concubinage.

Les ménages comptaient en moyenne deux enfants, âgés de 1 à 17 ans, et 17 % des ménages n'avaient pas d'enfants. En moyenne, le nombre (moyen) de membres composant un ménage s'élevait à 8,16 (écart-type 5,25). La taille moyenne d'un ménage était de quatre membres, avec une médiane de sept et une plage de 1 à 46. Le nombre total de personnes appartenant à un ménage chez les 976 enquêtés était de 7 953. Se reporter à la Figure 1 pour une description détaillée de la taille des ménages.

Environ 12 % de l'échantillon étaient analphabètes, et 4 % suivaient une éducation religieuse (chrétienne ou islamique), 19 % avaient terminé l'école primaire et 35 % avaient achevé des études secondaires. Environ 28 % avaient suivi une formation à l'université.

**Tableau 1.1 Caractéristiques démographiques (N=976)**

Pourcentage d'hommes		54	
Âge moyen en fonction du sexe	Homme	37	
	Intervalle de confiance 95 %	35-38	
	Femme	35	
	Intervalle de confiance 95 %	34-36	
Statut marital	% des personnes mariées ou en concubinage	49 %	
Taille du ménage	Moyenne	8,16 (écart-type : 5,25)	
	Mode	4	
	Médiane	7	
	Plage	1-46	
		Nombre total de ménages	7 953
Enfants au sein des ménages	Moyenne	2,86 (écart-type : 2,64)	
	Mode	2	
	Médiane	2	
	Nombre de ménages sans enfant	166 (17 %)	
	Nombre total d'enfants au sein des ménages	2 781	
		Plage	0-17
Éducation	Analphabète	114 (12 %)	
	Islamique/chrétienne	34 (4 %)	
	École primaire	183 (19 %)	
	École secondaire (lycée, collège)	338 (35 %)	
	Université	272 (28 %)	
Type d'habitation	Béton	201 (21 %)	
	Briques rouges	674 (69 %)	
	Terre	32 (3,3 %)	
	Temporaire	68 (7 %)	
Type d'emploi	Sans emploi	157 (16 %)	
	Mi-temps + temporaire	102 (11 %)	
	Plein temps	160 (16 %)	
	Femme au foyer	75 (8 %)	
	Étudiant(e)	145 (15 %)	

#### 1.1 HÉBERGEMENT DES PERSONNES DÉPLACÉES INTERNES

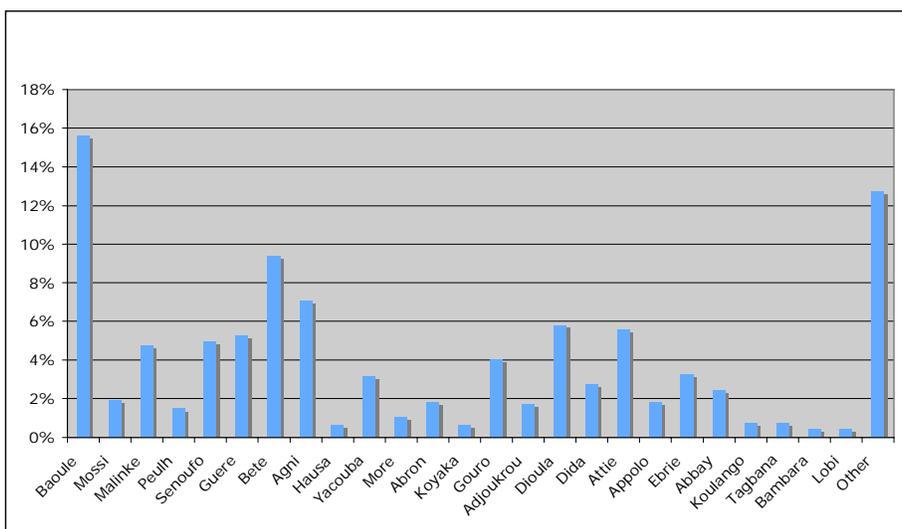
Nous avons demandé à une partie de notre échantillon (332 enquêtés dans cinq communes) s'ils hébergeaient des personnes qui avaient été contraintes de se déplacer. Parmi eux, 11,5 % ont déclaré héberger des personnes déplacées internes. La plupart des

enquêtés hébergeaient une ou deux personnes déplacées, mais certains jusqu'à dix personnes déplacées. Le nombre moyen était de trois (écart-type 2,60) pour un nombre total de 112 personnes déplacées internes hébergées par 37 ménages. Nous supposons que les personnes déplacées internes sont hébergées aux quatre coins de la ville d'Abidjan.

### 1.2 GROUPES ETHNIQUES

Tel qu'indiqué dans le Graphique 1, les groupes ethniques de la Côte d'Ivoire étaient tous représentés au sein de l'échantillon. Le groupe ethnique le plus représenté était les Baoulé (16 %), suivi par les Bété (9 %) et les Agni (7 %).

**Graphique 1.1 : Principaux groupes ethniques**



## 2. MIGRATION VERS ABIDJAN ET IMPACT DU CONFLIT

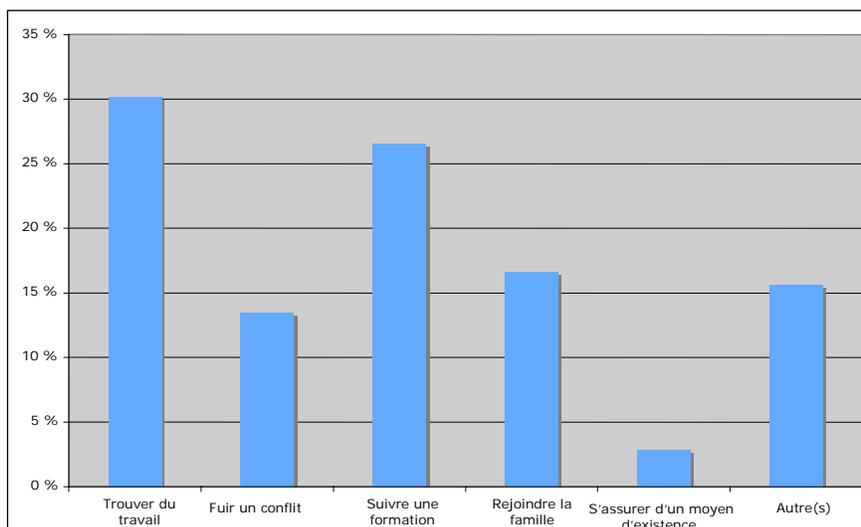
Abidjan est une ville de migrants qui connaît un flux constant d'arrivées et de départs. Parmi nos enquêtés, 35 % ont déclaré être nés à Abidjan, 14 % vivaient ici depuis leur enfance et 30 % sont arrivés à Abidjan depuis 1995.

### 2.1 RAISONS DE MIGRATION

Comme pour la plupart des migrations, les personnes sont venues s'installer à Abidjan pour quatre raisons principales : trouver du travail ou s'assurer d'un moyen d'existence, suivre une formation,

rejoindre la famille ou fuir un conflit et la persécution. Au total, 640 enquêtés (soit 66 %) ont répondu à notre question : « Pourquoi êtes-vous venu à Abidjan ? » ; les 326 autres personnes (34 %) étaient nées ou avaient grandi à Abidjan. Tel qu'indiqué dans le Graphique 2.1, les raisons qui ont motivé la migration de nos enquêtés vers Abidjan sont les suivantes : trouver du travail (30 %), fuir un conflit (13 %), suivre une formation (27 %) et rejoindre la famille (17 %). Les autres raisons citées comprenaient, entre autres, la quête d'un moyen d'existence (3 %). Un petit nombre des enquêtés a donné plus d'une raison, mais la majorité n'avait qu'une raison principale. (Ces pourcentages reflètent le nombre de fois pour lesquelles une raison a été mentionnée).

**Graphique 2.1 Raisons de migration vers Abidjan**

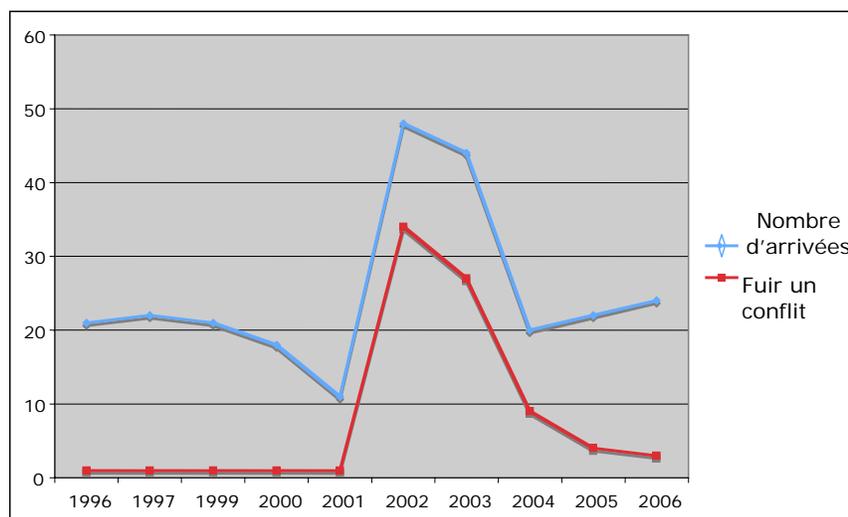


## 2.2 ANNÉE D'ARRIVÉE À ABIDJAN

Le nombre et le taux d'arrivées ont augmenté tous les ans depuis 1948, et le nombre moyen d'arrivées a presque doublé entre 2000 et 2006. Le pic atteint en 2003 et 2004 était probablement dû à l'afflux des populations déplacées suite au conflit qui s'est amorcé en 2002. Le Graphique 2.2 indique le flux de toutes les arrivées entre 1996 et 2006 et la proportion des enquêtés qui ont répondu « pour fuir un conflit » à la question concernant les raisons pour lesquelles ils avaient migré à Abidjan. Les enquêtés qui sont arrivés après 2001 étaient plus susceptibles de répondre qu'ils avaient fui un conflit à la question concernant les raisons de leur migration. Parmi les enquêtés qui ont répondu qu'ils s'étaient

installés à Abidjan en raison du conflit, 75 % (61 sur 82) sont arrivés au cours de ces deux années.

**Graphique 2.2 Flux annuel des arrivées motivées par une situation de conflit**

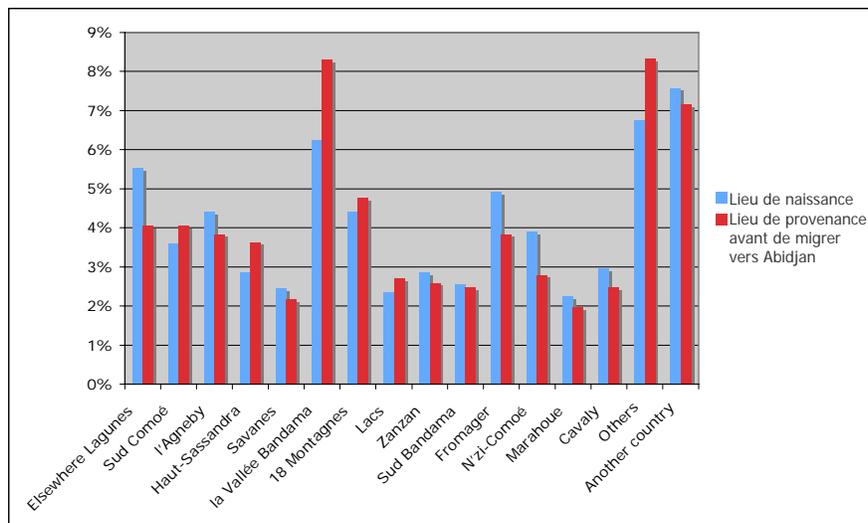


### 2.3 LIEU DE NAISSANCE ET LIEU DE PROVENANCE AVANT DE MIGRER VERS ABIDJAN

*Lieu de naissance* : Seulement un peu plus d'un tiers (36 %) des enquêtés était né à Abidjan. Tel qu'indiqué dans le Graphique 2.3, les migrants étaient nés dans les dix-neuf régions composant la Côte d'Ivoire, y compris dans d'autres endroits des Lagunes (où se situe Abidjan) et d'autres pays. La majorité des enquêtés provenait de la Vallée du Bandama (6 %), et la minorité des enquêtés provenait de Bafing (<1 %). Environ 8 % (74 enquêtés) ont déclaré être nés dans un autre pays.

*Lieu de provenance* : Une proportion de nos enquêtés avait vécu dans d'autres régions de la Côte d'Ivoire, différentes de leur lieu de naissance, avant de venir s'installer à Abidjan. Parmi ces enquêtés, il était moins probable que ceux qui étaient nés à Abidjan aient vécu ailleurs en Côte d'Ivoire (6 %) ; pour les personnes ayant vécu dans d'autres régions, la répartition était plus ou moins similaire au lieu de naissance, mais un pourcentage légèrement plus élevé des enquêtés avait vécu dans la Vallée du Bandama (8 %), l'une des régions les plus touchées par le conflit.

**Graphique 2.3 Lieu de naissance et lieu de provenance avant de migrer vers Abidjan**



Le Graphique 2.3 représente toutes les régions où plus de 2 % des enquêtés étaient nés. Dans le graphique, « Autres » (Others) inclut les cinq plus petites régions où moins de 2 % des enquêtés étaient nés, comme suit :

Région	Lieu de naissance	Lieu de provenance avant de migrer vers Abidjan
Moyen-Comoé	2 %	2 %
Bas-Sassandra	2 %	3 %
Worodougou	1 %	1 %
Denguélé	1 %	1 %
Bafing	1 %	1 %
Total	7 %	8 %

Les régions les plus touchées par le conflit étaient<sup>7</sup> :

- Lagunes (où se situe Abidjan),
- Vallée du Bandama (dans la région centrale/nord),
- 18 Montagnes (à l'ouest),
- Moyen Cavally.

Tel qu'indiqué par les lignes grisées dans le Tableau 2.1, un pourcentage particulièrement élevé des enquêtés en provenance des régions affectées par le conflit est arrivé après 2001, et les

<sup>7</sup> Selon l'exercice de profilage du HCR, les principales provinces d'origine des populations déplacées internes étaient la Vallée du Bandama (40,82 %), les 18 Montagnes (30,8%), les Lagunes (9,90 %) et le Moyen Cavally (4,27 %).

*Déplacement interne en milieu urbain : étude de profilage Tufts-IDMC*  
*Abidjan, Côte d'Ivoire : Étude de cas 2*  
**Jacobsen, avec l'Observatoire des Situations de Déplacement Interne**

enquêtés qui ont déclaré s'être installés à Abidjan en raison du conflit étaient susceptibles, de manière disproportionnée, de venir des régions touchées par le conflit. En outre, bien que 6 % de nos enquêtés provenaient de la Vallée du Bandama, ces derniers représentaient 20 % des enquêtés qui étaient venus s'installer à Abidjan en raison du conflit et après 2001. Seulement 4 % de nos enquêtés provenaient des 18 Montagnes mais représentaient 17 % des enquêtés qui étaient venus s'installer à Abidjan en raison du conflit et après 2001. De même, 3 % de nos enquêtés provenaient du Moyen Cavally mais représentaient 16 % des enquêtés qui étaient venus s'installer à Abidjan en raison du conflit et après 2001. Les enquêtés qui provenaient des Lagunes représentaient 40 % de l'échantillon total et ne faisaient pas partie de ceux qui étaient venus s'installer à Abidjan après 2001 car ils vivaient déjà ici. Néanmoins, 6 % des enquêtés qui étaient nés à Abidjan avaient vécu ailleurs en Côte d'Ivoire avant de venir s'installer à Abidjan après 2001.

**Tableau 2.1 Lieu de naissance et année d'arrivée**

Lieu de naissance	Nombre total et % de l'échantillon total		% (et nombre) des enquêtés venus s'installer à Abidjan après 2001
Région des Lagunes	387	40 %	6 % (24)
Région du Sud-Comoé	35	4 %	20 % (7)
Région de l'Agneby	43	4 %	12 % (5)
Région du Haut-Sassan	28	3 %	21 % (6)
Région des Savanes	24	2 %	33 % (8)
Région de la Vallée du Bandama	61	6 %	33 % (20)
Région du Moyen-Comoé	16	2 %	13 % (2)
Région des 18 Montagnes	43	4 %	40 % (17)
Région des Lacs	23	2 %	26 % (6)
Région du Zanzan	28	3 %	14 % (4)
Région du Worodougou	30	3 %	23 % (7)
Région du Denguélé	13	1 %	23 % (3)
Région du Sud-Bandama	25	3 %	32 % (8)
Région du Fromager	48	5 %	27 % (13)
Région du N'zi-Comoé	38	4 %	21 % (8)
Région de la Marahoué	22	2 %	32 % (7)
Région du Moyen Cavally	29	3 %	55 % (16)
Région du Bafing	7	1 %	0 % (0)
Autre pays	74	8 %	5 % (4)
Total	974	100 %	
Nombre total des zones PDI	196	20 %	

\*PDI = Personnes déplacées internes

### 3. INDICATEURS DES PERSONNES DÉPLACÉES INTERNES

Notre étude n'a pas ciblé en premier lieu les personnes déplacées internes. À l'aide d'une analyse secondaire, nous avons identifié les personnes déplacées internes selon leur expérience de déplacement relatée au cours de l'enquête et leur date d'arrivée à Abidjan. Les personnes déplacées internes ont été définies comme les personnes qui remplissaient les critères suivants :

- Les personnes contraintes de déménager ou expulsées pour des raisons liées aux opérations de déguerpissement du gouvernement ou des suites du conflit (« la guerre »),
- Les personnes arrivées à leur adresse actuelle après 2001 (le conflit a éclaté en 2002).

Nous n'avons pas demandé à nos enquêtés s'ils se considéraient comme des personnes déplacées internes, mais nous avons demandé à nos recenseurs de préciser, après l'interview, s'ils pensaient que l'enquêté était une personne déplacée. Nos recenseurs étaient des membres de l'organisation communautaire qui nous a aidés lors du déroulement de l'étude. Les recenseurs avaient préalablement travaillé avec la population urbaine et possédaient les connaissances et compétences requises. Leurs opinions étaient particulièrement importantes pour le contrôle de validité. En général, leurs données se recoupaient avec notre analyse.

Parmi les enquêtés, 95 (soit 9,7 %) remplissaient les critères définis caractérisant les personnes déplacées internes. Notre intervalle de confiance est de 1,85 %, ce qui conduit à une amplitude prévue de 7,85-11,55. Nous supposons donc que les personnes déplacées internes représentent entre 7,9 % et 11,6 % de la population urbaine.

#### 3.1 ORIGINE, DISTRIBUTION ET ETHNICITÉ DES PERSONNES DÉPLACÉES INTERNES

Le Tableau 3.1 indique que 13,7 % de nos personnes déplacées internes provenaient des Lagunes (à la fois Abidjan et non Abidjan) ; 48,4 % provenaient des régions touchées par le conflit, à savoir du Moyen Cavally, de la Vallée du Bandama et des 18 Montagnes ; et 37 % provenaient des seize autres régions de la Côte d'Ivoire.

**Tableau 3.1 Répartition des personnes déplacées internes en fonction du lieu de naissance**

<i>Lieu de naissance</i>	Personnes non déplacées	Personnes déplacées internes	
	<i>Nombre</i>	<i>Nombre et % selon la région</i>	<i>% des PDIs (n=95)</i>
Lagunes (Abidjan)	323	10 3,1 %	10,5 %
Lagunes (non Abidjan)	51	3 5,9 %	3,2 %
Zanzan	28	0	0
Bas-Sassandra	18	0	0
Worodougou	10	2 20,0 %	2,1 %
Denguélé	11	2 18,2 %	2,1 %
Sud-Bandama	23	2 8,7 %	2,1 %
Fromager	44	4 9,1 %	4,2 %
N'zi-Comoé	33	5 15,2 %	5,3 %
Marahoué	20	2 10,0 %	2,1 %
Moyen Cavally	15	14 93,3 %	14,7 %
Bafing	7	0	0
Sud-Comoé	32	3 9,4 %	3,2 %
Agnéby	39	4 10 3 %	4,2 %
Haut-Sassandra	26	2 7,7 %	2,1 %
Savanes	19	5 26,3 %	5,3 %
Vallée du Bandama	44	17 38,6 %	17,9 %
Moyen-Comoé	15	1 6,7 %	1,1 %
18 Montagnes	28	15 53,6 %	15,8 %
Lacs	20	3 15,0 %	3,2 %
Autre pays	74	-	
<b>Total</b>	<b>881</b>	<b>95 10,8 %</b>	<b>100 %</b>

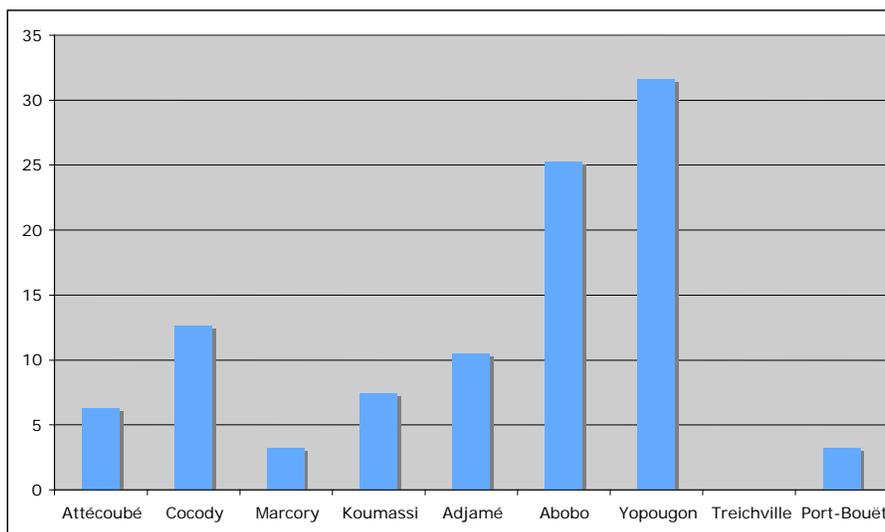
Tel qu'indiqué dans le Tableau 3.2 et le Graphique 3.1, nous avons identifié des personnes déplacées internes dans toutes les communes d'Abidjan, à l'exception de Treichville. Les communes de Youpougou et Abobo comptaient le pourcentage le plus élevé de personnes déplacées internes ; Port-Bouët et Marcory affichaient le pourcentage le moins élevé.<sup>8</sup>

<sup>8</sup> Nos résultats diffèrent de ceux de l'étude de profilage du HCR (2007), dont les conclusions sont les suivantes : « Parmi les ménages composés de personnes déplacées internes ayant participé à l'étude, 62 % résidaient dans la commune de Yopougou, 26,3 % à Abobo et 7,7 % à Port-Bouët. Les communes de Treichville et la ville de Grand Bassam comptaient respectivement 1 % et 3 % du nombre total des personnes interrogées ».

**Tableau 3.2 Répartition des personnes déplacées internes par commune à Abidjan**

	Nombre de PDI	% de PDI dans la commune	% de toutes les PDI
Attécoubé	6	7,5	6,3
Cocody	12	9,6	12,6
Marcory	3	3,8	3,2
Koumassi	7	5,7	7,4
Adjamé	10	12,7	10,5
Abobo	24	12,5	25,3
Yopougon	30	16,4	31,6
Treichvile		0	0
Port-Bouët	3	3,8	3,2

**Graphique 3.1 Distribution des personnes déplacées internes dans les communes d'Abidjan**



### 3.2 ORIGINE ETHNIQUE DES PERSONNES DÉPLACÉES INTERNES

Tel qu'indiqué dans le Tableau 3.3, les groupes ethniques les plus représentés au sein des populations déplacées internes sont les Baoulé (26 % de nos personnes déplacées internes étaient Baoulé et parmi les enquêtés qui se considéraient comme Baoulé, 17 % étaient des personnes déplacées), les Guéré (20 % du groupe de personnes déplacées internes et 38 % des enquêtés qui se considéraient comme Guéré) et les Yacouba (14 % du groupe de

*Déplacement interne en milieu urbain : étude de profilage Tufts-IDMC*  
*Abidjan, Côte d'Ivoire : Étude de cas 2*  
**Jacobsen, avec l'Observatoire des Situations de Déplacement Interne**

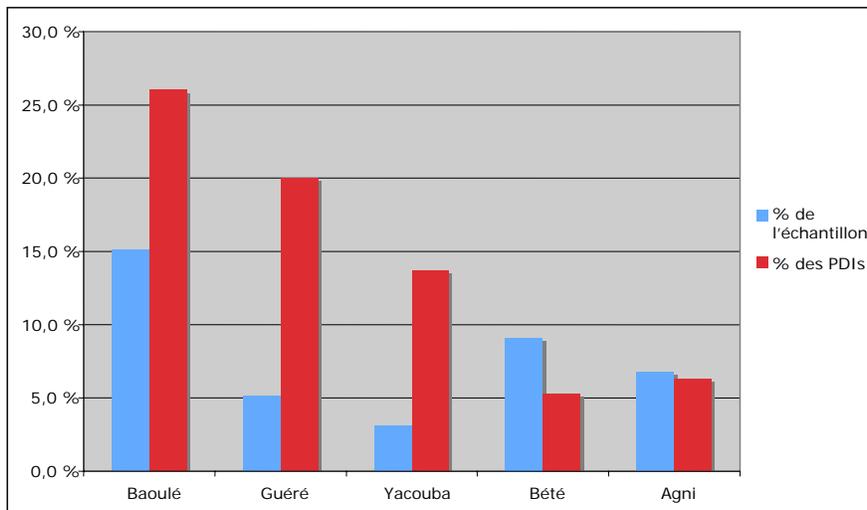
personnes déplacées internes et 43 % des enquêtés qui se considéraient comme Yacouba). Par contre, les Agni représentaient 6 % de l'échantillon des personnes déplacées internes (ce qui correspond à peu près à l'échantillon total) et seulement 9 % des enquêtés Agni étaient des personnes déplacées internes. Les Bété, un groupe ethnique important à Abidjan (9 % de l'échantillon total), représentaient seulement 6,3 % de l'échantillon des personnes déplacées internes et 5,6 % des enquêtés Bété étaient des personnes déplacées internes.

**Tableau 3.3 Origine ethnique des personnes déplacées internes**

	% de l'échantillon total (n=974)	% de l'échantillon des PDI (n=95)	% du groupe ethnique défini comme PDI
Baoulé	15,1 %	26,0 %	17 %
Guéré	5,1 %	20,0 %	38 %
Yacouba	3,1 %	13,7 %	43 %
Bété	9,1 %	5,3 %	5,6 %
Agni	6,8 %	6,3 %	9 %

Le Graphique 3.2 représente la répartition des cinq principaux groupes ethniques à Abidjan. Les autres groupes ethniques comptaient un pourcentage moins élevé (0 à 5 %) de personnes déplacées internes.

**Graphique 3.2 Origine ethnique des personnes déplacées internes à Abidjan**



Notre variable de personnes déplacées internes comprenait les personnes déplacées en provenance des zones touchées par le conflit et les personnes déplacées suite à une relocalisation forcée du gouvernement au sein d'Abidjan. Lorsque nous avons uniquement analysé les personnes déplacées en provenance des zones de conflit au nord d'Abidjan, nos résultats ne différaient pas de façon significative.

#### **4. ESTIMATION DÉMOGRAPHIQUE DES PERSONNES DÉPLACÉES INTERNES À ABIDJAN**

Nous avons utilisé une proportion de 9,7 % pour estimer le nombre de personnes déplacées internes à Abidjan selon les estimations disponibles du recensement démographique. Le dernier recensement national remonte à 1998 : les dix communes d'Abidjan comptaient 577 258 ménages et 2 877 948 habitants. L'estimation officielle pour 2003 était de 3 660 682 (et incluait les 3 sous-préfectures en-dehors de la ville d'Abidjan, non incluses dans le recensement de 1998) et l'estimation de 2006 s'élevait à 3 796 677.<sup>9</sup>

D'après l'estimation des ménages de 2006, nous avons divisé la population estimée d'Abidjan par notre proportion recensée de personnes déplacées internes pour obtenir  $(3\,796\,677 / 0,097) =$

<sup>9</sup> Aujourd'hui, les estimations démographiques de la population d'Abidjan varient entre 4 225 000 ([www.citypopulation.de/World.html](http://www.citypopulation.de/World.html)) et 5 millions.

368 277. Selon un intervalle de confiance de +/-1,85 % et une amplitude prévue de 7,9 et 11,6 %, nous avons déterminé que le nombre de personnes déplacées internes à Abidjan était de l'ordre de 299 937 à 440 414.

Ces chiffres sont comparables à ceux de l'étude FNUAP/ENSEA, réalisée en 2005, qui évaluait le nombre total de personnes déplacées à Abidjan à 495 783. Nos estimations datent d'il y a deux ans, période durant laquelle des mouvements de retour avaient déjà été amorcés.

Étant donné que le nombre moyen de membres composant un ménage s'élevait à 8 pour notre échantillon, le nombre de ménages composés de personnes déplacées internes s'élevait donc à environ 46 034 selon une plage de 37 492 à 55 051.

Il est probable que notre estimation soit conservatrice pour deux raisons. Tout d'abord, nous nous sommes basés sur les résultats de notre échantillon, c'est-à-dire sur un nombre moyen de 8 membres composant un ménage ; si nous nous étions basés sur le nombre recensé de 5 membres par ménage, le nombre de ménages serait beaucoup plus élevé.

De plus, les personnes déplacées internes habitent également dans des ménages de personnes non déplacées, mais ceci n'a pas été pris en compte dans notre estimation car malheureusement, nous avons réalisé l'importance de ce facteur uniquement après avoir commencé l'étude et, par conséquent, nous n'avons pu poser la question qu'à une partie des enquêtés. Nous avons demandé à un tiers de notre échantillon (n=332) dans quatre communes si leur ménage était composé de personnes déplacées internes et si oui, combien de personnes déplacées ils hébergeaient. Parmi les 37 enquêtés qui hébergeaient des personnes déplacées internes, 11 étaient eux-mêmes des personnes déplacées d'après nos critères de définition. Cela signifie donc que 26 enquêtés (soit 7,8 %) du sous-échantillon (composé de 332 personnes au total) étaient des personnes non déplacées hébergeant des personnes déplacées internes, tel qu'indiqué dans le Tableau 4.1. Au total, ces personnes non déplacées hébergeaient 105 personnes déplacées internes, soit un nombre moyen de 3 personnes déplacées par ménage de personnes non déplacées. Si l'on avait considéré ces nouvelles données, notre estimation démographique des personnes déplacées internes, voir des ménages des personnes déplacées internes, aurait du être substantiellement plus élevée.

**Tableau 4.1 Personnes non déplacées hébergeant des personnes déplacées internes par commune**

	Nombre de PDI's (%PDI's)	Non-PDI's hébergeant des PDI's
Attécoubé	6 (7,5 %)	Question non posée
Cocody	12 (9 %)	1
Marcory	3 (4 %)	7 (9 %)
Koumassi	7 (6 %)	14 (12 %)
Adjamé	10 (13 %)	Question non posée
Abobo	24 (12,5 %)	Question non posée
Yopougon	30 (16 %)	Question non posée
Treichville	0	7 (17,5 %)
Port-Bouët	3 (4 %)	8 (10 %)

Si nous avons ajouté ces personnes déplacées internes au nombre total de personnes déplacées au sein de notre échantillon, nous aurions obtenu une proportion plus élevée d'individus au sein de l'échantillon. Or, étant donné que nous nous sommes basés sur les ménages de personnes déplacées internes pour notre unité d'analyse afin d'obtenir l'estimation, nous garderons simplement ce chiffre en mémoire.

## 5. COMPARAISON DES PERSONNES DÉPLACÉES INTERNES AVEC LES PERSONNES NON DÉPLACÉES À ABIDJAN

Dans cette section, nous comparons les personnes déplacées internes avec les personnes non déplacées de notre échantillon. Pour l'ensemble des indicateurs, nous avons effectué des analyses pour déterminer si les deux groupes étaient statistiquement différents.

### 5.1 DÉMOGRAPHIE

Tel qu'indiqué dans le Tableau 5.1, les personnes déplacées internes ne se différencient pas statistiquement des personnes non déplacées en ce qui concerne l'âge ou le statut marital. Pour les deux groupes, l'âge moyen des hommes était de 37 ; pour les femmes, les analyses ont révélé une légère différence : l'âge moyen des femmes non déplacées était de 35, et pour les femmes déplacées de 36. Environ la moitié de l'échantillon (49 % des personnes non déplacées et 53 % des personnes déplacées) était constituée de personnes mariées ou en concubinage.

Les ménages des personnes déplacées internes semblaient être composés d'un plus grand nombre d'enfants. Bien que le Tableau 5.1 ci-dessous indique que les ménages des personnes déplacées internes étaient légèrement plus grands que ceux des personnes non déplacées, avec une moyenne respective de neuf membres par rapport à huit, cette différence n'était pas importante au niveau des statistiques.

**Tableau 5.1 Comparaison démographique des personnes déplacées internes et des personnes non déplacées**

		Personnes non déplacées (n=879)	Personnes déplacées internes (n=95)
Pourcentage d'hommes interrogés		54 %	54 %
Âge moyen (écart-type : 13)		35,3	35,8
Statut marital	% des personnes mariées ou en concubinage	49 %	53 %
Nombre d'enfants	Moyenne	2,83	3,23
	Écart-type	2,6	2,9
	Plage	0-17	0-16
Nombre de membres par ménage	Moyenne	8,14	8,39
	Écart-type	5,3	4,9
	Plage	1-45	1-25

## 5.2 ÉDUCATION

Lors de l'analyse des niveaux d'éducation, nous avons d'abord divisé notre échantillon en fonction du sexe. Les hommes et les femmes déplacés semblaient avoir suivi plus d'années d'étude que les non déplacés. Tel qu'indiqué dans le Tableau 5.2, le taux d'analphabétisme était plus élevé pour les hommes et les femmes non déplacés. Un pourcentage plus élevé des hommes déplacés par rapport aux hommes non déplacés avait suivi une formation universitaire (44 % contre 35 %). Les niveaux d'éducation secondaire étaient à peu près équivalents, c'est-à-dire à environ 35 % pour tous les groupes. En comparaison avec les hommes, une plus grande proportion de femmes déplacées et non déplacées n'avait pas prolongé leurs études au-delà de l'école primaire. Les femmes dans les deux groupes étaient beaucoup moins susceptibles d'avoir suivi une formation universitaire : seulement 19 % des femmes non déplacées et 12 % des femmes déplacées

étaient allées à l'université, contre 35 % des hommes non déplacés et 44 % des hommes déplacés.

**Tableau 5.2 Niveaux d'éducation des personnes déplacées internes et personnes non déplacées**

	Personnes non déplacées			Personnes déplacées		
	Hommes (n=474)	Femmes (n=398)	Total (n=872)	Hommes (n=52)	Femmes (n=43)	Total (n=95)
Analphabète	8 %	17 %	12 %	4 %	14 %	8 %
Islamique/ chrétienne	4 %	3 %	4 %	6 %	0 %	3 %
École primaire	13 %	25 %	19 %	8 %	37 %	21 %
École secondaire (lycée ; collège)	36 %	33 %	35 %	37 %	35 %	36 %
Université	35 %	19 %	28 %	44 %	12 %	29 %
Formation professionnelle	1 %	1 %	1 %	2 %	0 %	1 %
Autre	2 %	2 %	2 %	0 %	2 %	1 %
	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %

### 5.3 LOGEMENT

Nous avons remarqué une différence importante entre les personnes déplacées internes et les personnes non déplacées en ce qui concerne leur situation de logement. Les personnes déplacées internes étaient plus susceptibles d'être des locataires que des propriétaires. Par ailleurs, il semblerait qu'une plus grande part des personnes déplacées par rapport aux personnes non déplacées était hébergée par d'autres personnes (en général par la famille). Néanmoins, les personnes déplacées internes et les personnes non déplacées ne se différencient pas statistiquement au niveau du type de logement. Ceci s'explique sans doute par le fait que les personnes déplacées internes vivaient dans les maisons de personnes non déplacées en tant que locataires ou hôtes. La plupart des enquêtés (~68 %) vivaient dans des maisons en briques, et un petit nombre vivait dans des habitations en terre. Une part légèrement plus élevée de personnes déplacées internes (9,5 %) par rapport aux personnes non déplacées (6,7 %) vivait dans des abris temporaires.

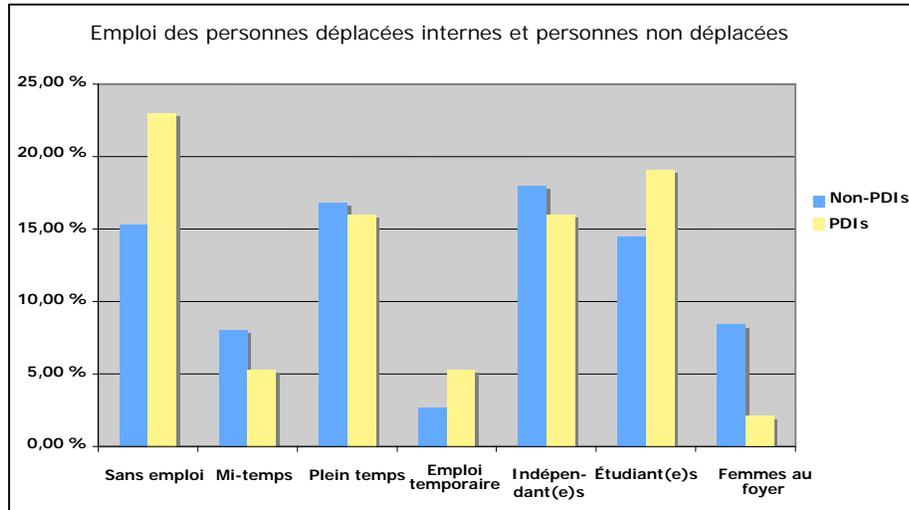
#### 5.4 EMPLOI

Tel qu'indiqué dans le Tableau 5.4 et le Graphique 5.4, les personnes déplacées internes étaient plus susceptibles d'être au chômage ou de suivre des études universitaires, tandis que les femmes déplacées internes étaient plus susceptibles d'être des « femmes au foyer » (c'est-à-dire qui travaillaient chez elles et s'occupaient des enfants) que les femmes non déplacées. Au niveau des autres catégories d'emploi, les deux groupes étaient relativement similaires. Environ 17 % des enquêtés ont affirmé avoir un emploi à plein temps et 17 % travaillaient à leur compte.

**Tableau 5.4 Emploi des personnes déplacées internes et personnes non déplacées à Abidjan**

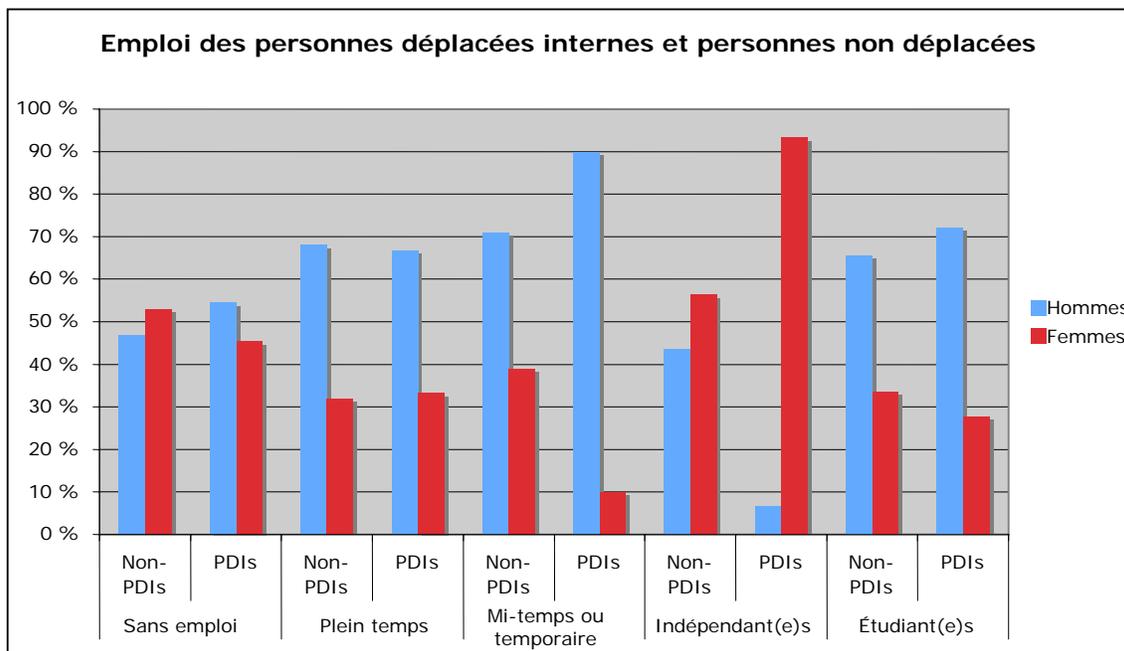
	Personnes non déplacées (n=874)	Personnes déplacées internes (n=94)	% de l'échantillon total (n=968)
Sans emploi	15,30 %	23%	16,10 %
Mi-temps	8,00 %	5,30 %	7,70 %
Plein temps	16,80 %	16%	16,70 %
Emploi temporaire	2,70 %	5,30 %	3,00 %
Indépendant(e)s	18%	16%	17,70 %
Étudiant(e)s	14,50 %	19,10 %	15,00 %
Femmes au foyer seulement	8,40 %	2,10 %	7,70 %

**Graphique 5.4 Emploi des personnes déplacées internes et personnes non déplacées à Abidjan**



Cependant, les schémas d'emploi variaient plus selon le sexe que selon le statut de personne déplacée interne. Tel qu'indiqué dans le Graphique 5.4a, le nombre de femmes déplacées internes et non déplacées qui travaillaient à leur compte semblait être plus élevé que le nombre d'hommes indépendants. De plus, dans les deux groupes, les femmes avaient beaucoup moins de chance d'avoir un emploi à plein temps/temporaire ou de suivre des études que les hommes. Le taux de chômage des femmes déplacées internes était légèrement plus élevé que celui des hommes et des femmes non déplacées. Étant donné les nombres relativement faibles dans chaque groupe, nous ne pouvons pas formuler d'affirmations statistiquement représentatives, mais les résultats obtenus révèlent tout de même un certain schéma.

**Graphique 5.4a Emploi des personnes déplacées internes et personnes non déplacées en fonction du sexe**



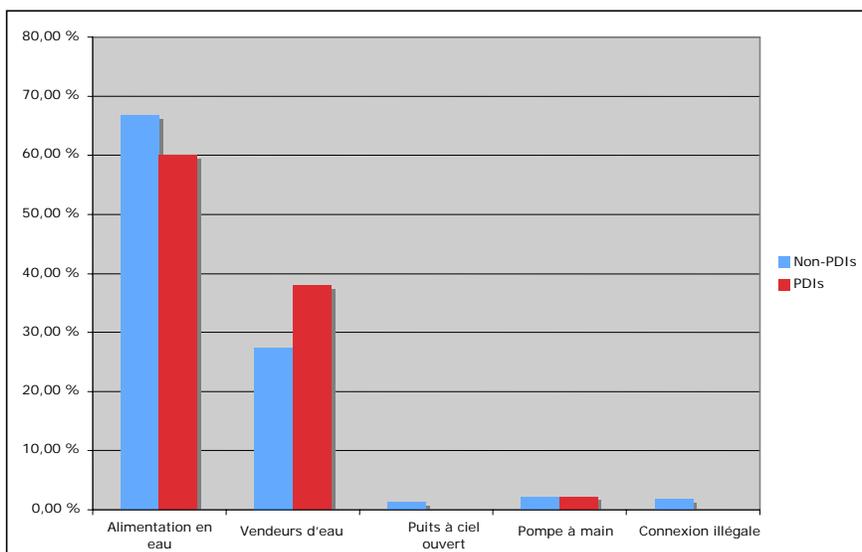
### 5.5 CONDITIONS DE VIE

Nous avons analysé un certain nombre d'indicateurs de niveau de vie, y compris l'accès à l'eau potable, la distance des infrastructures et les difficultés rencontrées, mais aussi l'aide reçue du gouvernement ou des organisations humanitaires à Abidjan. Peu de différences ont été constatées en ce qui concerne les conditions de vie des personnes déplacées internes et des personnes non déplacées. Pour les cas où des différences étaient mises en évidence, la situation des personnes déplacées était en général pire que celle des personnes non déplacées. La similitude des conditions de vie s'explique probablement par le fait que les personnes déplacées internes vivent au sein de communautés d'accueil, et parfois même dans les mêmes maisons, et bien que les personnes déplacées pourraient être légèrement plus pauvres, elles ne le sont pas assez pour que des différences soient révélées au niveau des statistiques.

*Accès à l'eau potable* : aucune différence n'a été constatée en ce qui concerne l'accès à l'eau potable. En outre, 66 % de l'échantillon total avaient un réseau d'alimentation en eau et 28,5 % utilisaient

des vendeurs d'eau. Les personnes déplacées internes semblaient utiliser plus de vendeurs d'eau que les personnes non déplacées et une part moins élevée des personnes déplacées par rapport aux personnes non déplacées disposait d'un réseau d'alimentation en eau, mais cette différence n'était pas importante au niveau des statistiques (voir Graphique 5.5).

**Graphique 5.5 Accès à l'eau potable**



*Accès aux services sociaux* : aucune différence importante entre les personnes déplacées internes et les personnes non déplacées n'a été constatée en ce qui concerne l'accès aux services sociaux. La plupart des enquêtés (93 % de l'échantillon total) vivaient à une distance d'un kilomètre maximum de l'école de leurs enfants et de certains moyens de transport. Les personnes déplacées internes semblaient vivre à une distance plus éloignée d'un établissement de santé et d'un commissariat de police.

*Difficultés rencontrées par les ménages* : nous avons demandé aux enquêtés s'ils avaient rencontré des difficultés sur leur lieu de résidence à Abidjan, puis nous avons classé les réponses par commune. Aucune différence statistique n'a été constatée entre les personnes déplacées internes et les personnes non déplacées. Presque tous les enquêtés ont mentionné des difficultés à trouver du travail et une part plus élevée des personnes déplacées par rapport aux personnes non déplacées pensait que leur zone d'habitation était dangereuse (52 % contre 42 %). De nombreux enquêtés ont rencontré des difficultés concernant leur

alimentation en eau et ont indiqué que les fossés de drainage avaient entraîné des problèmes d'assainissement. D'autres problèmes largement soulevés incluaient, entre autre, la distance par rapport aux moyens de transport (plus de 90 %).

*Mobilité au sein d'Abidjan* : les personnes déplacées internes étaient plus susceptibles d'avoir vécu dans d'autres endroits à Abidjan (57 % des personnes déplacées contre 36 % des personnes non déplacées). Ceci pourrait refléter la campagne de démolition et les autres actions ciblant les groupes de personnes déplacées internes menées par le gouvernement en 2002.

*Aide du gouvernement ou des organisations humanitaires* : relativement peu d'enquêtés, seulement 21 au total (soit 2,2 %), n'avaient reçu aucune aide de la part du gouvernement ou des organisations humanitaires. Néanmoins, les personnes déplacées internes étaient beaucoup plus susceptibles d'avoir reçu de l'aide que les personnes non déplacées. Parmi les 21 bénéficiaires, 9 étaient des personnes déplacées internes, soit 9,6 % du sous-groupe de personnes déplacées contre 1,4 % du sous-groupe des personnes non déplacées.

## 5.6 DOCUMENTS D'IDENTITÉ

La possession de documents d'identité par les personnes déplacées internes et les réfugiés est généralement considérée comme un facteur de protection. Le manque de documents complique la mise en œuvre du droit de chacun à être et à se déplacer où il le souhaite, la demande de services ou la revendication de terres. Face à la notion d'« Ivoirité », les actes de naissance sont importants en Côte d'Ivoire pour accéder à ses droits en tant que citoyen. En fuite ou en déplacement, les documents personnels sont souvent perdus et les personnes déplacées internes peuvent rencontrer des difficultés pour obtenir une nouvelle copie.

Nous avons demandé à nos enquêtés de citer les documents d'identité qu'ils possédaient. La majorité détenait une combinaison des documents suivants : actes de naissance (93 %), certificats de nationalité (72 %) et cartes d'identité nationales (66 %). Les cartes d'électeur et passeports étaient détenus par 18-21 % des enquêtés. Moins de 4 % de l'échantillon total possédaient un permis de conduire.

Le Tableau 5.6 souligne les différences entre les personnes déplacées internes et les personnes non déplacées. Les personnes

*Déplacement interne en milieu urbain : étude de profilage Tufts-IDMC*  
*Abidjan, Côte d'Ivoire : Étude de cas 2*  
**Jacobsen, avec l'Observatoire des Situations de Déplacement Interne**

déplacées étaient moins susceptibles de posséder un acte de naissance (84 % contre 94 % des personnes non déplacées) et moins susceptibles de posséder des cartes consulaires. Les enquêtés des deux groupes détenaient des certificats de nationalité, des permis de conduire et des passeports à des taux similaires. Les personnes déplacées internes possédaient des cartes d'identité nationales et des cartes de vote à des taux plus élevés que les personnes non déplacées.

**Tableau 5.6 Documents d'identité détenus**

Document d'identité	Personnes non déplacées	Personnes déplacées
Acte de naissance	94 %	86 %
Jugement supplétif	9 %	8 %
Carte consulaire	7 %	1 %
Carte de séjour <sup>a</sup>	4 %	0
Certificat de nationalité	72 %	66 %
Carte d'identité nationale	66 %	73 %
Carte d'électeur	21 %	23 %
Carte de résidence <sup>b</sup>	3 %	0
Permis de conduire	20 %	18 %
Autre (en général passeport) <sup>c</sup>	18 %	18 %

<sup>a</sup> La carte de séjour octroie un droit de séjour de 3 mois

<sup>b</sup> La carte de résidence est un permis de séjour à long terme (10 ans) pour les étrangers

<sup>c</sup> y compris acte de notoriété valant acte de naissance

5.7 MIGRATION FUTURE : INTENTIONS DE RESTER OU DE QUITTER  
 ABIDJAN

Nous avons demandé à nos enquêtés si eux et leurs familles souhaitaient retourner dans leur région d'origine, s'installer ailleurs dans le pays ou rester à Abidjan. Tel qu'indiqué dans le Tableau 5.7 et le Graphique 5.7, plusieurs différences ont été constatées entre les personnes déplacées internes et les personnes non déplacées. Une part très importante des personnes déplacées internes semblait être favorable à un retour (44 % contre 4 % pour les personnes non déplacées) ; de même, une part relativement faible des personnes déplacées internes interrogées souhaitait rester dans leur logement actuel à Abidjan. Tandis que 77 % des personnes non déplacées préféraient soit rester dans leur logement actuel, soit déménager ailleurs à Abidjan, seulement 34 % des personnes déplacées internes étaient de cet avis. Parmi

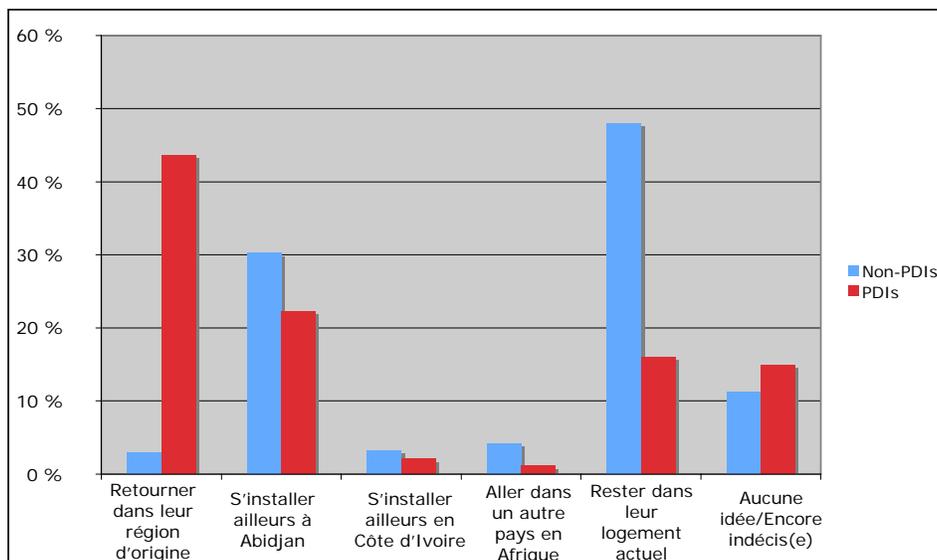
l'ensemble des enquêtés, seulement deux (moins de 1 %) ont émis le souhait d'émigrer en Amérique du Nord ou en Europe.

**Tableau 5.7 Intentions en termes de mobilité/migration futures**

	Personnes non déplacées	Personnes déplacées
Rester dans leur logement actuel à Abidjan	48%	16%
S'installer ailleurs à Abidjan	30%	22%
Retourner dans leur région d'origine	4%	44%
S'installer ailleurs en Côte d'Ivoire	3%	2%
Aller dans un autre pays en Afrique	4%	1%
Aller aux États-Unis ou en Europe	<1 %	0%
Aucune idée	11%	15%

Chi-carré de Pearson = 226 793, seuil de signification 0,00

**Graphique 5.7 Intentions en termes de mobilité/migration futures**



### 5.8 CONTRÔLE DE VALIDITÉ

Nos recenseurs avaient les qualifications et connaissances requises pour travailler avec les personnes déplacées internes à Abidjan ; sous forme de groupes de discussion, nous leur avons demandé d'interpréter nos résultats. Tous pensaient que nos données reflétaient la situation des personnes déplacées internes à Abidjan et que les problèmes soulevés par les personnes déplacées, à savoir s'adapter à la vie urbaine, trouver des moyens de transport et accéder aux réseaux sociaux (conditions qui facilitent l'accès au

marché du travail), étaient similaires aux difficultés rencontrées par les personnes installées depuis peu à Abidjan. Notre méthodologie ne se prêtait pas à l'analyse plus approfondie de ces problèmes ; de même, notre étude ne visait pas à déterminer si les personnes déplacées internes faisaient face à des obstacles linguistiques ou étaient soumises à des prix plus élevés pour leur logement, les denrées alimentaires et les frais de subsistance. En général, les personnes déplacées internes pensaient que la vie urbaine était chère et avaient besoin d'au moins deux ans pour s'adapter. Par ailleurs, il est important de noter qu'aucun enquêté n'a fait référence à des problèmes de sécurité en-dehors de ceux liés à la criminalité.

## 6. ANALYSE ET CONCLUSION

La plupart des enquêtés qui, selon nos critères de définition, étaient des personnes déplacées internes semblaient s'être relativement bien intégrés à Abidjan. En effet, une part importante des personnes déplacées internes venues s'installer à Abidjan soutenait les autorités gouvernementales, alors que les personnes qui étaient restées dans la zone de conflit étaient des sympathisants des rebelles. Dans le cadre de notre étude, nous n'avons pas demandé aux enquêtés quelle était leur opinion politique ou s'ils se sentaient opprimés pour des raisons politiques ou ethniques. Néanmoins, des similarités avec la population urbaine d'Abidjan et une sympathie envers le gouvernement pourraient être la raison pour laquelle les personnes déplacées internes à Abidjan n'avaient ressenti aucune hostilité ou subi aucune discrimination. Cela pourrait également indiquer que les zones de conflit ont subi une purification ethnique ou politique, mais nous ne disposons d'aucune information à ce sujet.

Or, malgré le fait que les personnes déplacées internes et personnes non déplacées aient rencontré les mêmes problèmes en terme de pauvreté urbaine et de manque d'infrastructure, des différences importantes ont été soulignées au niveau des emplois et de la situation de logement, des documents d'identité possédés et de l'envie de quitter Abidjan. Ces différences révèlent que les personnes déplacées internes sont plus vulnérables : elles souffrent d'une insécurité plus structurelle et ont plus de difficulté à faire valoir leurs droits en tant que citoyens. L'emploi, le logement et les documents d'identité sont les principaux domaines de vulnérabilité pour lesquels les personnes déplacées internes rencontrent davantage de difficultés que les personnes

non déplacées. Il serait intéressant de mener une étude plus approfondie sur la discrimination des personnes déplacées internes en termes de logement et d'emploi. L'obtention ou le remplacement d'actes de naissance et autres documents d'identité est, d'une part, un problème majeur pour les personnes déplacées internes et, d'autre part, un problème sur lequel les organisations humanitaires pourraient se pencher avec l'aide du gouvernement (des organisations humanitaires ont déjà commencé à venir en aide aux personnes déplacées dans ce domaine en partenariat avec le gouvernement).

Notre étude nous a permis de constituer une catégorie intitulée « personnes déplacées internes » qui regroupait les personnes pour lesquelles certaines caractéristiques communes ont été identifiées et toutes les personnes qui se considéraient comme des déplacés internes. Il est probable que nous n'ayons pas pris en compte certaines personnes de l'échantillon qui, selon les Principes directeurs relatifs au déplacement de personnes à l'intérieur de leur propre pays, étaient des personnes déplacées internes.<sup>10</sup> Abstraction faite de la possibilité que les enquêtés aient refusé de dévoiler certains aspects de leur situation, il est probable que nous n'ayons pas pris en compte certaines personnes déplacées internes du fait de la complexité de leurs mouvements de migration.

Notre étude ne s'intéresse que partiellement à la complexité des mouvements de population, c'est-à-dire aux mouvements pendant et suite à un conflit lorsque les raisons qui ont poussé certaines personnes à venir s'installer dans un lieu donné diffèrent des raisons qui ont motivé, à l'origine, les personnes à se déplacer. Lorsqu'un conflit armé éclate dans les zones où les conditions économiques se détériorent, les habitants ont tendance à migrer vers les centres urbains après avoir effectué un premier déplacement. Cette migration urbaine ultérieure peut avoir lieu par la suite et repose sur des raisons différentes de celles qui ont motivé le premier déplacement. Par conséquent, une personne peut s'être rendue à Abidjan afin de trouver du travail mais, au départ, a dû se déplacer de force après avoir été contrainte de fuir les terres familiales ou pour échapper à des actes de violence. Le conflit en Côte d'Ivoire éclata dans un contexte de libéralisation de l'économie, de marginalisation socio-économique de centaines de milliers de personnes et de politisation de l'ethnicité. Ces facteurs ont motivé ou entraîné des mouvements migratoires vers Abidjan qui auraient été amorcés dans tous les cas, mais à un rythme plus lent et en harmonie avec les tendances globales d'urbanisation.

<sup>10</sup> [http://www.brookings.edu/projects/idp/gp\\_page.aspx](http://www.brookings.edu/projects/idp/gp_page.aspx)

Les personnes qui ont dû se déplacer de force, c'est-à-dire les personnes déplacées internes, comptaient parmi celles qui auraient migré dans tous les cas à Abidjan. Or, la situation des personnes déplacées internes en milieu urbain est pire avant leur migration, pendant leur voyage et, tel que le souligne notre étude, après leur arrivée. Leur détresse mérite l'attention des organisations humanitaires.

Nous pensons qu'il est possible de comprendre de façon conceptuelle la complexité de la situation des personnes déplacées internes tout en fournissant au gouvernement et aux autres institutions des outils d'analyse et des informations susceptibles de les aider à protéger les droits des personnes déplacées. L'objectif de notre étude était d'élaborer un indicateur pour les personnes déplacées internes dans un contexte de schémas complexes de migration et de manque de critères d'inclusion/exclusion précis pour identifier les personnes déplacées internes. Les Principes directeurs nous ont orienté, mais ne fournissent aucun indicateur mesurable susceptible d'être utilisé à des fins d'étude empirique. Notre approche consistait à éviter toute schématisation et toute complication excessive du concept de personnes déplacées internes en milieu urbain au moyen de critères révélant les différents aspects du déplacement forcé. Dans d'autres contextes, ces critères peuvent être adaptés.

Aucune solution miracle ne peut assurer la mise en place de solutions durables pour les personnes déplacées internes et/ou les personnes touchées par le conflit dans les zones que nous avons étudiées. Néanmoins, les grandes lignes de notre étude et les résultats obtenus peuvent être utilisés comme point de départ pour analyser et comparer les conditions et perspectives socio-économiques à Abidjan avec les conditions et perspectives socio-économiques des lieux d'origine des personnes déplacées. Cette comparaison, associée à une analyse politique à l'échelle nationale et locale/du lieu d'origine, pourrait servir de fondement à l'élaboration de solutions durables, que ces dernières encouragent les mouvements de retour, l'intégration locale ou encore la réinstallation dans d'autres régions au sein du pays.

### ANNEXE A : NOMBRE D'ENQUÊTES PAR COMMUNE ET QUARTIER D'ABIDJAN

Commune	Quartier	Taille de l'échantillon (nombre de ménages)
Attécoubé		
N=80	Jean P II	20
	Nemantoulay	20
	Locodjoi	20
	Santé III	20
Cocody	Angré	20
N=121	Lycée technique	20
	Université	40
	Aghien	20
	Akuedo Vill	1
	Danga	20
Marcory	Aliodan	20
N=79	Anoumabo	19
	Gnanzoua	20
	Maire Koré	20
Koumassi	EMCC	20
N=121	Angré	20
	Prodomo SpoPan	21
	Nord-Est	20
	Mosquée	20
	Grand Marché	2
	Sicogi III	1
Adjamé	Marie	20
N=79	Williamsville	20
	Bromakoté ou Pelieuville	20
	Adjamé-Nord	19
Abobo	Abobo-Nord Set	20
N=192	Abobo-Te	20
	Agbekoi	20
	Agnissankoi Avocat	19
	Djibi	13
	Segbé Ctr	20
	AnonkoIII	20
	Houphouët Boigny	20
	Sagbé Sud	20

*Déplacement interne en milieu urbain : étude de profilage Tufts-IDMC*  
*Abidjan, Côte d'Ivoire : Étude de cas 2*  
**Jacobsen, avec l'Observatoire des Situations de Déplacement Interne**

	Akeïkoi	20
Yopougon	Gare-Sud Sodéci	19
N=183	Kouté Vill	1
	Port Boiute II	20
	Sideko Sicogi Loc	20
	Sogefina-Kouté	19
	Bancoll	20
	Gesco Manuten	20
	Maine	20
	Niangon Sud	24
	Zone Indust	20
Treichville	Kouassi-Len	20
	Cite Function	20
Port-Bouët	Anani Anam	1
N=79	Hôpital Grand Marché	20
	Vridi Gendarmerie	20
	Vridi-Canal Sir	19
	Adjoufou I	19

**ANNEXE B : ORIGINE ETHNIQUE DES PERSONNES  
 DÉPLACÉES INTERNES ET PERSONNES NON DÉPLACÉES  
 À ABIDJAN**

<b>Groupe ethnique de l'enquête</b>	<b>Personnes non déplacées</b>	<b>Personnes déplacées</b>	<b>Total</b>	<b>% PDI</b>	<b>% non-PDI</b>
Baoulé	126	22	148	15 %	85 %
Mossi	18		18	0 %	100 %
Malinké	44	1	45	2 %	98 %
Peulh	14		14	0 %	100 %
Senoufo	43	4	47	9 %	91 %
Guéré	31	19	50	38 %	62 %
Bété	84	5	89	6 %	94 %
Agni	62	5	67	7 %	93 %
Yacouba	21	9	30	30 %	70 %
Moré	10		10	0 %	100 %
Abron	17		17	0 %	100 %
Gouro	36	2	38	5 %	95 %
Adjoukrou	14	2	16	13 %	88 %
Dioula	54	1	55	2 %	98 %
Dida	25	1	26	4 %	96 %
Attié	51	2	53	4 %	96 %
Appolo	17		17	0 %	100 %
Abouré	12		12	0 %	100 %
Ébrié	31		31	0 %	100 %
Abbay	21	2	23	9 %	91 %
Autre	69	6	75	8 %	92 %
<b>Total</b>	<b>800</b>	<b>81</b>	<b>881</b>		